



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VIENNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°86-2019-083

PUBLIÉ LE 6 AOÛT 2019

# Sommaire

## **DDT 86**

86-2019-08-05-001 - Arrêté n°2019-DDT-SPRAT-ER-411 portant retrait d'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière. (2 pages) Page 3

86-2019-08-05-002 - Arrêté n°2019-DDT-SPRAT-ER-412 portant retrait d'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière. (2 pages) Page 6

86-2019-08-05-003 - Arrêté n°2019-DDT-SPRAT-ER-413 portant retrait d'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière. (2 pages) Page 9

## **Direction départementale des territoires**

86-2019-08-02-002 - Arrêté Préfectoral N°2019/DDT/SEB/415 en date du 2 août 2019 Autorisant le Bureau d'Etudes et Conseils en Gestion de l'Environnement Aquatique (ECOGEA) de procéder à la capture de poissons à des fins scientifiques dans la Gartempe commune de Nalliers dans le département de la Vienne. (4 pages) Page 12

## **DRFIP**

86-2019-07-17-003 - Offre d'emploi PACTE DDFIP 86 (1 page) Page 17

## **PREFECTURE de la VIENNE**

86-2019-08-05-004 - Arrêté approbation et PDASR 2019 (61 pages) Page 19

DDT 86

86-2019-08-05-001

Arrêté n°2019-DDT-SPRAT-ER-411 portant retrait  
d'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des  
véhicules à moteur et la sécurité routière.



## PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Direction départementale des territoires de la Vienne  
Service : Prévention des risques et animation territoriale  
Unité : Éducation routière

**Arrêté n°2019-DDT-SPRAT-ER-411**

en date du **05 AOÛT 2019**  
portant retrait d'autorisation d'enseigner,  
à titre onéreux, la conduite des véhicules  
à moteur et la sécurité routière.

**La Préfète de la Vienne,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** le code de la route, notamment ses articles L.212-1 à L.212-5, R.212-1 à R.212-6 ;

**VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2018-SG-DCPPAT-017 en date du 27 avril 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Eric SIGALAS, Directeur départemental des territoires de la Vienne ;

**VU** la décision n°2018-DDT-40 en date du 3 octobre 2018 donnant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne ;

**VU** l'autorisation d'enseigner n° A 09 086 0011 0 délivrée à Mme Lysiane CAILLE ;

**VU** le courriel en date du 29 juillet 2019 adressé par Mme Lysiane CAILLE mentionnant le souhait de ne pas renouveler l'autorisation d'enseigner ;

**CONSIDÉRANT** le non renouvellement de l'autorisation d'enseigner ;

**SUR** proposition du Directeur départemental des territoires ;

### – ARRÊTE –

**Article 1** : L'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière portant le n° A 09 086 0011 0 délivrée à Mme Lysiane CAILLE, est retirée le 1<sup>er</sup> août 2019 pour non renouvellement de l'autorisation d'enseigner.

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créée par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au service *DDT-SPRAT-ER*.

**Article 3** : Le Directeur départemental des territoires de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- un recours gracieux auprès de mes services
- un recours hiérarchique auprès du ministère chargé de la sécurité routière – délégation à la sécurité et à la circulation routière
- un recours contentieux devant le tribunal administratif du lieu de votre résidence dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du présent courrier.

Les recours administratifs doivent être présentés dans ce même délai de deux mois si vous souhaitez conserver la possibilité de saisir ultérieurement le juge administratif.  
Ces voies de recours n'ont pas d'effet suspensif.

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Directeur départemental des territoires,  
Par subdélégation,  
La Chef d'unité éducation routière,

  
Cindy LEBAS

DDT 86

86-2019-08-05-002

Arrêté n°2019-DDT-SPRAT-ER-412 portant retrait  
d'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des  
véhicules à moteur et la sécurité routière.



## PRÉFÈTE DE LA VIENNE

**Direction départementale des territoires de la Vienne**  
Service : Prévention des risques et animation territoriale  
Unité : Éducation routière

**Arrêté n°2019-DDT-SPRAT-ER-412**

en date du **05 AOÛT 2019**

**portant retrait d'autorisation d'enseigner,  
à titre onéreux, la conduite des véhicules  
à moteur et la sécurité routière.**

**La Préfète de la Vienne,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** le code de la route, notamment ses articles L.212-1 à L.212-5, R.212-1 à R.212-6 ;

**VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2018-SG-DCPPAT-017 en date du 27 avril 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Eric SIGALAS, Directeur départemental des territoires de la Vienne ;

**VU** la décision n°2018-DDT-40 en date du 3 octobre 2018 donnant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne ;

**VU** l'autorisation d'enseigner n° A 02 086 0091 0 délivrée à Mme Moïsette RAVEAU née COLIN ;

**CONSIDÉRANT** le non renouvellement de l'autorisation d'enseigner ;

**SUR** proposition du Directeur départemental des territoires ;

### – ARRÊTE –

**Article 1** : L'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière portant le n° A 02 086 0091 0 délivrée à Mme Moïsette RAVEAU née COLIN, est retirée le 1<sup>er</sup> août 2019 pour non renouvellement de l'autorisation d'enseigner.

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créée par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au service *DDT-SPRAT-ER*.

**Article 3** : Le Directeur départemental des territoires de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- un recours gracieux auprès de mes services
- un recours hiérarchique auprès du ministère chargé de la sécurité routière – délégation à la sécurité et à la circulation routière
- un recours contentieux devant le tribunal administratif du lieu de votre résidence dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du présent courrier.

Les recours administratifs doivent être présentés dans ce même délai de deux mois si vous souhaitez conserver la possibilité de saisir ultérieurement le juge administratif.  
Ces voies de recours n'ont pas d'effet suspensif.

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Directeur départemental des territoires,  
Par supdélégation,  
La Chef d'unité éducation routière,

  
Cindy LEBAS



DDT 86

86-2019-08-05-003

Arrêté n°2019-DDT-SPRAT-ER-413 portant retrait  
d'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des  
véhicules à moteur et la sécurité routière.

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Direction départementale des territoires de la Vienne  
Service : Prévention des risques et animation territoriale  
Unité : Éducation routière

**Arrêté n°2019-DDT-SPRAT-ER-413**

en date du **05 AOÛT 2019**  
**portant retrait d'autorisation d'enseigner,  
à titre onéreux, la conduite des véhicules  
à moteur et la sécurité routière.**

**La Préfète de la Vienne,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** le code de la route, notamment ses articles L.212-1 à L.212-5, R.212-1 à R.212-6 ;

**VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2018-SG-DCPPAT-017 en date du 27 avril 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Eric SIGALAS, Directeur départemental des territoires de la Vienne ;

**VU** la décision n°2018-DDT-40 en date du 3 octobre 2018 donnant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne ;

**VU** l'autorisation d'enseigner n° A 05 086 0002 0 délivrée à M. Daniel GALY-ROQUEFORT ;

**CONSIDÉRANT** le non renouvellement de l'autorisation d'enseigner ;

**SUR** proposition du Directeur départemental des territoires ;

**– ARRÊTE –**

**Article 1** : L'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière portant le n° A 05 086 0002 0 délivrée à M. Daniel GALY-ROQUEFORT, est retirée le 1<sup>er</sup> août 2019 pour non renouvellement de l'autorisation d'enseigner.

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créée par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au service *DDT-SPRAT-ER*.

**Article 3** : Le Directeur départemental des territoires de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- un recours gracieux auprès de mes services
- un recours hiérarchique auprès du ministère chargé de la sécurité routière – délégation à la sécurité et à la circulation routière
- un recours contentieux devant le tribunal administratif du lieu de votre résidence dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du présent courrier.

Les recours administratifs doivent être présentés dans ce même délai de deux mois si vous souhaitez conserver la possibilité de saisir ultérieurement le juge administratif.  
Ces voies de recours n'ont pas d'effet suspensif.

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Directeur départemental des territoires,  
Par subdélégation,  
La Chef d'unité éducation routière,

Cindy LEBAS



## Direction départementale des territoires

86-2019-08-02-002

Arrêté Préfectoral N°2019/DDT/SEB/415 en date du 2 août 2019 Autorisant le Bureau d'Etudes et Conseils en Gestion de l'Environnement Aquatique (ECOGEA) de procéder à la capture de poissons à des fins scientifiques dans la Gartempe commune de Nalliers dans le département de la Vienne.



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFÈTE DE LA VIENNE**

Direction Départementale des Territoires de la Vienne **ARRETE PREFECTORAL N°2019/DDT/SEB/415**

du 2 août 2019

**Autorisant le Bureau d'Études et Conseils en Gestion de l'Environnement Aquatique (ECOGEA) à procéder à la capture de poissons à des fins scientifiques dans la rivière de la Gartempe commune de Nalliers dans le département de la Vienne**

La Préfète de la Vienne  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le règlement européen (CE) 1100/2007 du Conseil du 18 septembre 2007 ;

**VU** le Code de l'Environnement, notamment les articles L 436.9, R 432.6 à R 432-11 ;

**VU** le décret N° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 9 août 2017 du président de la république nommant Madame Isabelie DILHAC, Préfète de la Vienne ;

**VU** l'arrêté n° 2018-SG-DCPPAT-017 du 27 avril 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Eric SIGALAS Directeur départemental des territoires de la Vienne ;

**VU** la décision n° 2019-DDT-10 du 7 mars 2019 donnant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne ;

**Considérant** la demande d'autorisation formulée le 11 avril 2019 **par le Bureau d'Études et Conseils en Gestion de l'Environnement Aquatique (ECOGEA) sise « 352, avenue Roger Tissandié » - 31 600 MURET » ;**

**Considérant** l'avis favorable du service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité de la Vienne en date du 25 avril 2019.

### **ARRETE :**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

**L'organisme ECOGEA –sise « 352, avenue Roger Tissandié » - 31 600 MURET est autorisé à procéder à la capture de poissons à des fins scientifiques dans la rivière de la Gartempe sur la commune de Nalliers.**

Cette capture intervient dans le cadre du suivi de l'évolution des peuplements piscicoles de la rivière Creuse dans le département de l'Indre. Le peuplement piscicole de la Gartempe sera ainsi comparé à celui de la Creuse.

**Ces captures sont autorisées sur la période comprise entre le 19 août et le 11 octobre 2019.**

**ARTICLE 2 :**

Au moins une semaine avant la date d'intervention, le bureau d'études ECOGEOA devra prévenir le service eau et biodiversité de la DDT de la Vienne, le service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et la Fédération de la Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAAPPMA).

**ARTICLE 3 :**

**Responsables ECOGEOA :**

Jean-Marc LASCAUX, Ingénieur-conseil en hydrobiologie,  
Thierry LAGARRIGUE, Ingénieur-conseil en hydrobiologie,  
Philippe BARAN Ingénieur-conseil en hydrobiologie,  
Bruno VOEGTLE, Ingénieur-conseil en hydrobiologie.

**Responsables de l'exécution matérielle de l'opération :**

Mmes Laurence TISSOT et Véronique GOURAUD.  
Ms Laurent CAZENEUVE, Jean-marc LASCAUX, Thierry LAGARRIGUE, Bruno VOEGTLE,  
Philippe BARAN, Vincent CORNU, Fabrice FIRMIGNAC, Maxime HEUDE,, Aurélien FREY, Jean  
KARDACZ, Sébastien VERSANNES-JANODET, Esteban REMON, Vincent LAROCHE, Nicolas  
SOUBIRAN.

**ARTICLE 4 :**

Toutes les espèces seront visées.

Les spécimens capturés (hormis les espèces susceptibles de créer des déséquilibres biologiques) seront remis à l'eau sur place après identification.

Les espèces susceptibles de créer des déséquilibres biologiques seront détruites sur place.

**ARTICLE 5 :**

Sont autorisés pour exercer ces opérations les moyens suivants :

- Matériel de pêche électrique (type Heron et Martin-pêcheur),
- Pièges, Filets et Engins

Avant toute utilisation le matériel devra faire l'objet d'une désinfection afin de limiter les risques de pathologie entre les différents sites prospectés.

**ARTICLE 6 :**

En cas de pollutions, d'assèchements ou de travaux, les espèces menacées et protégées au niveau européen, notamment l'écrevisse à pattes blanches "Austropotamobius pallipes", présentes dans le département devront être transférées afin d'assurer leur survie.

**ARTICLE 7 :**

Un bilan des inventaires réalisés sera transmis dans un délai d'un mois après la pêche au service eau et biodiversité de la DDT, au service départemental de l' AFB et à la Fédération de la Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

**ARTICLE 8 :**

Le bénéficiaire ou le responsable de l'exécution matérielle doit être porteur de la présente autorisation lors des opérations de capture et de transport. Il est tenu de la présenter à toute demande des agents de la police de l'eau et/ou de la pêche en eau douce.

**Les autorisations des propriétaires riverains et des détenteurs du droit de pêche devront être obtenues avant le commencement de toute opération de pêche.**

**ARTICLE 9 :**

La présente autorisation est personnelle et incessible. Elle peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire n'en a pas respecté les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

**La présente autorisation est valable du 19 août 2019 au 11 octobre 2019.**

**ARTICLE 10 :**

Le secrétaire général de la préfecture de la Vienne et le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Copie à :

- Monsieur le maire de Nalliers,
- M. le Président de la FDAAPPMA de la Vienne,
- M. le chef du SD de l'AFB.

Pour la préfète et par délégation,  
L'Adjointe à la responsable  
de Service Eau et Biodiversité

  
Aurélie RENOUST





DRFIP

86-2019-07-17-003

Offre d'emploi PACTE DDFIP 86



# PACTE

Fiche de déclaration des offres de recrutement

L'EMPLOYEUR		
Ministère / Collectivité	Ministère de l'Action et des Comptes publics DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES	SIRET
Direction / Etablissement	<b>Direction départementale des Finances publiques de la VIENNE</b>	130010044-00019
Service	Division des Ressources humaines	Téléphone
Adresse	N° : 11 Rue : Riffault - BP 70549 Commune : Poitiers Cedex Code postal : 86020	05.49.55.62.57
Responsable du recrutement	<b>Xavier Machard-Kerdelhue</b>	Courriel
Fonction	<b>Responsable RH</b>	ddfip86.ppr.personnel@ dgfip.finances.gouv.fr
		Téléphone
		05 49 55 62 51
		Courriel

L'OFFRE DE RECRUTEMENT			
Corps / Cadre d'emplois	Agent de catégorie C de la Fonction Publique de l'Etat	Date de début	01   12   19
Emploi exercé	Agent administratif des Finances publiques	Date de fin	30   11   20
Rémunération brute mensuelle	1 521 €	Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Conditions particulières d'exercice de l'emploi	Etre âgé(e) de 16 à 28 ans au plus, sans diplôme ou avoir un niveau de diplôme inférieur au BACCALAUREAT <b>Ou</b> être âgé(e) de 45 ans et plus, en situation de chômage de longue durée et bénéficiaire de minima sociaux.		
Descriptif de l'emploi	Les missions exercées dépendent du service d'affectation (par exemple : la tenue de la comptabilité de l'État / la gestion, le contrôle et le recouvrement de l'impôt / la gestion des ressources humaines et budgétaires, etc).		
Lieu d'exercice de l'emploi	<b>POITIERS (offre Pôle Emploi n° 090XNVF)</b>		
Domaine de formation souhaité	De notions en bureautique seraient appréciées.		
Nombre de postes ouverts	<b>Un poste (agent administratif)</b>		

PROCEDURE DE RECRUTEMENT			
Date limite de dépôt des candidatures auprès du Pôle emploi	16	09	2019
Lieu des épreuves de sélection	<b>Direction départementale des Finances publiques de la VIENNE 11 RUE RIFFAULT – 86000 POITIERS</b>		
Remplissez complètement la fiche de déclaration et transmettez-la et aux directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).			

Pour de plus amples informations sur le PACTE, consultez le site [www.fonction-publique.gouv.fr/score/autres-recrutements/pacte-a-letat](http://www.fonction-publique.gouv.fr/score/autres-recrutements/pacte-a-letat)

PREFECTURE de la VIENNE

86-2019-08-05-004

Arrêté approbation et PDASR 2019

*Plan départemental de sécurité routière 2019 et arrêté d'approbation*



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Préfecture  
Cabinet de la Préfète  
Service des sécurités  
Bureau de la sécurité routière

Affaire suivie par : Célia MOUGNAUD  
Téléphone : 05 49 47 25 15  
Télécopie : 05 49 88 25 34  
Mel : [celia.mougnaud@vienne.gouv.fr](mailto:celia.mougnaud@vienne.gouv.fr)

Ref 115-DC86-BSR-2019.odt

**ARRÊTÉ N° 2019/CAB/BSR/28**  
**portant approbation du Plan départemental d'actions de sécurité routière 2019**

LA PRÉFÈTE DE LA VIENNE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre National du Mérite

Vu le décret n°2010-1444 du 25 novembre 2010 relatif aux attributions du ministère de l'Intérieur,

Vu le décret du 9 août 2017 nommant Isabelle DILHAC Préfète de la Vienne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019/SG/DCPPAT/016 du 19 juin 2019 relatif à la délégation des signature de Monsieur Émile SUMBO ;

Vu le document général d'orientations 2018-2022 du département de la Vienne,

Vu l'appel à projets de sécurité routière pour l'année 2019, diffusé le 11 décembre 2018,

Vu les crédits alloués au titre du BOP 207, action 2,

Sur proposition de la Directrice de cabinet de la Préfète de la Vienne,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Plan départemental d'actions de sécurité routière, outil opérationnel de politique de lutte contre l'insécurité routière, tel que joint en annexe est validé.

Les attributions et les refus d'attribution de financement seront notifiés individuellement à tous les porteurs de projets.

Préfecture de la Vienne – Place Aristide Briand – CS 30589 – 86021 POITIERS  
Téléphone : 05 49 55 70 00 – Télécopie : 05 49 88 25 34 – Serveur vocal : 05 49 55 70 70 – Courriel : [pref-courrier@vienne.gouv.fr](mailto:pref-courrier@vienne.gouv.fr)  
Jours et horaires d'ouverture consultables sur notre site Internet : [www.vienne.pref.gouv.fr](http://www.vienne.pref.gouv.fr)

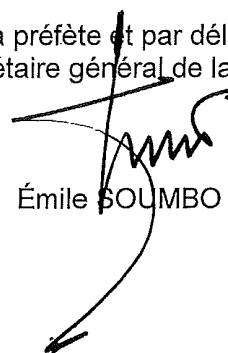
Article 2 : Le Secrétaire général de la Préfecture et la Directrice de cabinet de la Préfète, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Vienne.

Article 4 : Le présent arrêté peut être l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

À Poitiers le **05 AOUT 2019**

Pour la préfète et par délégation,  
le secrétaire général de la Vienne,



Émile SOUMBO

# PDASR 2019



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

---

## Sauvons plus de vies sur nos routes

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

## SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
Organisation locale et rôle des intervenants	4
Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR)	5
<b>L'accidentalité routière dans la Vienne en 2018 – Généralités</b>	<b>6</b>
Focus sur les accidents mortels en 2018	8
<b>L'accidentalité routière de la Vienne – Analyse thématique</b>	<b>11</b>
Enjeu « Les jeunes de 14 à 29 ans »	11
Enjeu « Les deux-roues motorisés »	15
Enjeu « La lutte contre les conduites addictives »	18
Thématique « Alcool »	18
Thématique « Les stupéfiants »	22
Enjeu « Les seniors de 65 ans et plus »	25
Enjeu « Les distracteurs »	28
Enjeu « Les risques routiers professionnels »	30
Thématique « Vitesse »	37
<b>Élaboration du PDASR 2019 : méthode et principes</b>	<b>38</b>
<b>Le programme d'actions de sécurité routière pour l'année 2019</b>	<b>39</b>
Priorités	39
Programme Label Vie	39
Tableau de synthèse	40
Enjeu « La lutte contre les conduites addictives »	42
Enjeu « Les seniors de 65 ans et plus »	44
Enjeu « Les risques routiers professionnels »	46
Enjeu « Les jeunes de 14 à 29 ans »	47
Actions à destination des enfants	51
Enjeu « Les distracteurs »	53
Enjeu « Les deux-roues motorisés »	54
Usagers vulnérables	56
Actions transversales	57
<b>Budget prévisionnel 2019 – Actions locales sécurité routière</b>	<b>59</b>

## INTRODUCTION

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) est l'outil opérationnel de politique de lutte contre l'insécurité routière départementale.

Il regroupe l'ensemble des actions proposées par les acteurs locaux de la sécurité routière, que sont les services déconcentrés de l'État, les collectivités locales, les associations, le réseau des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), les entreprises, etc. Ils s'engagent ainsi à mener au cours de l'année une ou plusieurs actions de sensibilisation, de communication, ou d'éducation du public sur les dangers de la route et les moyens de les atténuer.

Le PDASR constitue en soi un instrument de concertation et de coordination des projets de l'ensemble des acteurs de la sécurité routière du département. Financées en grande partie par les porteurs de projet eux-mêmes (collectivités, associations), les actions qui le composent peuvent également faire l'objet de subventions de l'État, sous réserve de répondre aux enjeux locaux, mais aussi aux objectifs nationaux de réduction de l'accidentalité, formulés dans le cadre du conseil national de sécurité routière (CNSR) et du Conseil interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015. Ces projets peuvent aussi et surtout bénéficier d'une aide matérielle et humaine tant au niveau de la conception qu'au niveau de la réalisation.

Les actions qui sont retenues au sein du PDASR doivent ainsi relever de deux approches, nécessairement complémentaires dans la lutte contre l'insécurité routière :

- **la prévention** constitue le fondement du PDASR : sensibilisation des divers publics aux enjeux de la sécurité routière, se traduisant par des actions d'éducation, de formation et de communication ;
- **la politique de contrôle et de sanction** définie dans le plan départemental de contrôles routiers (PDCR), mais auquel le PDASR doit faire écho, par une participation constante des forces de l'ordre et des services de la justice aux actions de prévention.

Les actions du PDASR doivent également répondre aux enjeux locaux définis au sein du Document Général d'Orientations 2018-2022 (DGO), qui sont, pour rappel :

- **le risque routier professionnel,**
- **la conduite après usage de substances psychoactives** (alcool, stupéfiants),
- **les jeunes** (selon 3 classes d'âge : 14-17 ans, 18-24 ans, 25-29 ans),
- **les seniors** (selon 2 classes d'âge : 65-74 ans, 75 ans et plus),
- **les deux-roues motorisés,**
- **les distracteurs.**



## Organisation locale et rôle des intervenants

La directive nationale d'orientation des préfetures prévoit qu'en matière de sécurité routière, quelle que soit l'organisation choisie dans chaque département, l'impulsion et la coordination des services restent du ressort de la Préfecture.

**Chef de projet** de la sécurité routière dans le département de la Vienne, la directrice de Cabinet de la préfète met en œuvre la politique locale de lutte contre l'insécurité routière retranscrite dans :

- le **document général d'orientations** (DGO), feuille de route de la politique locale pour les années 2018-2022 ;
- le **plan départemental d'actions de sécurité routière** (PDASR), déclinaison opérationnelle et annuelle du DGO ;
- le **plan départemental de contrôles routiers** (PDCR), qui définit périodiquement les orientations et priorités en matière de contrôles sur les routes pour les forces de l'ordre, tenant compte là encore des orientations du DGO ;
- la déclinaison locale des programmes nationaux **Label Vie** (actions menées par des jeunes et à destination d'autres jeunes), « **Agir pour la sécurité routière** » (animation du réseau local des intervenants départementaux de sécurité routière).

Pour définir et piloter cette politique, le chef de projet peut s'appuyer au quotidien sur le **bureau de la sécurité routière** (BSR).

Pour déployer cette politique, le chef de projet fait appel à de nombreux acteurs locaux :

- **les services du Ministère de la Justice**, sous l'égide du procureur de la République ;
- **l'observatoire départemental de sécurité routière** (ODSR), intégré à la direction départementale des territoires de la Vienne, qui gère et exploite au quotidien les données disponibles sur les accidents de la route du département, et procède aux études et analyses techniques et statistiques nécessaires à l'établissement du DGO, du PDASR, et du PDCR, par une mise en évidence des enjeux spécifiques à la Vienne en matière d'accidentalité routière ;
- **les forces de l'ordre**, acteurs incontournables de la politique locale de sécurité routière au quotidien, et chevilles ouvrières de la mise en œuvre du plan départemental de contrôles routiers ;
- **les collectivités territoriales**, impliquées au quotidien dans la lutte contre l'insécurité routière sur le réseau dont elles ont la responsabilité avec la nomination des élus correspondants de sécurité routière par communautés de communes ou d'agglomération ;
- **le réseau des intervenants départementaux de sécurité routière** (IDSR), dont le rôle très spécifique est rappelé dans la section suivante ;
- **le réseau associatif**, qui définit, propose et met en œuvre de nombreuses actions de sécurité routière au sein du PDASR ;
- **le milieu des entreprises**, et les **sociétés ou mutuelles d'assurances**, qui déclinent les enjeux locaux de sécurité routière au sein de multiples environnements professionnels.

## Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR)

Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) sont des volontaires de toutes origines : fonctionnaires de l'État ou des collectivités territoriales, salariés, retraités ou encore membres d'associations. Ils sont bénévoles pour organiser ou aider à la réalisation d'actions de prévention.

Sous l'égide de la directrice de Cabinet de la préfète, Chef de projet, et en partenariat avec les autres acteurs de la sécurité routière du département, les IDSR ont pour mission de mettre en œuvre des actions de prévention définies et proposées par la préfecture. Ils contribuent également au développement, à l'animation et à la gestion du PDASR.

La préfète nomme par arrêté chaque IDSR, qui exerce ses activités sous son autorité. Chaque action sur laquelle s'engage un IDSR est inscrite au programme « Agir pour la sécurité routière », et fait l'objet d'un ordre de mission, ainsi que d'un acte d'engagement de la part de l'IDSR sur son comportement personnel vis-à-vis des règles de circulation et de sécurité, son adhésion aux grands principes de lutte contre l'insécurité routière, sa participation aux actions de prévention proposées par la préfecture et la réalisation de compte-rendus de ses activités.

L'engagement d'un IDSR porte sur un an minimum et la participation à, au moins, trois actions de sensibilisation chaque année.

À l'initiative de la préfecture, les IDSR sont réunis, au moins une fois par an, pour dresser le bilan des actions engagées, débattre du fonctionnement du programme et proposer les nouvelles orientations.

La fonction d'IDSR ne fait pas l'objet de rémunération ou de vacation par l'État, même s'ils peuvent demander le remboursement de leurs frais de déplacement.

Enfin, chaque IDSR dispose pour ses missions, de tous les outils disponibles au sein du bureau de la sécurité routière de la Préfecture.

**Ainsi, au cours de l'année 2018, les IDSR de la Vienne ont participé à 57 actions sur le territoire départemental** (hors actions animées par les gendarmes et policiers IDSR), parmi lesquelles, notamment 7 dans les collèges, 8 dans les lycées et 11 dans les écoles et établissements de formation.

## L'ACCIDENTALITÉ ROUTIÈRE DANS LA VIENNE EN 2018 – GÉNÉRALITÉS

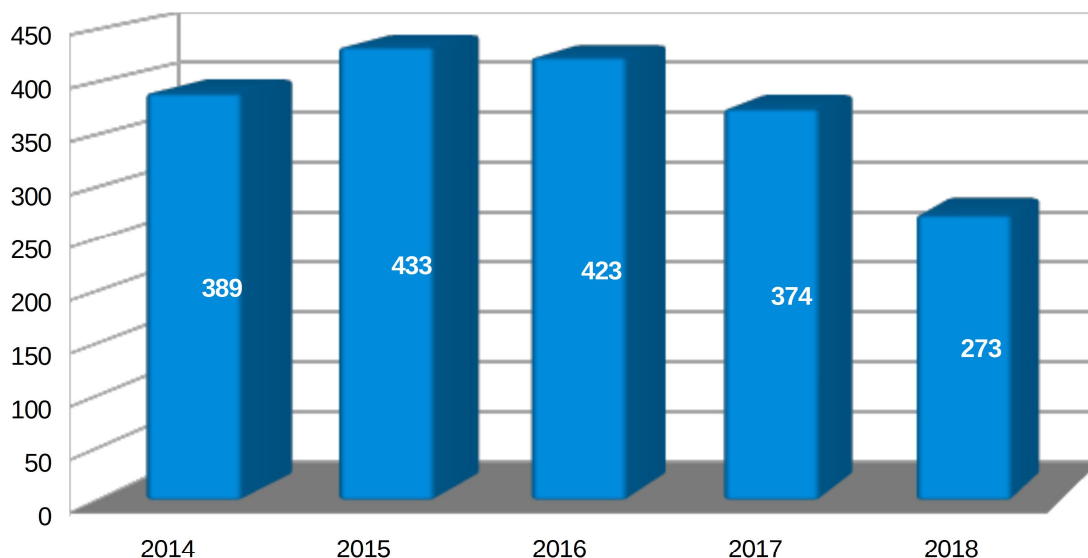
### Les chiffres-clés des années 2014 à 2018

Le bilan de l'accidentalité sur la période 2014-2018 dans le département de la Vienne s'établit comme suit :

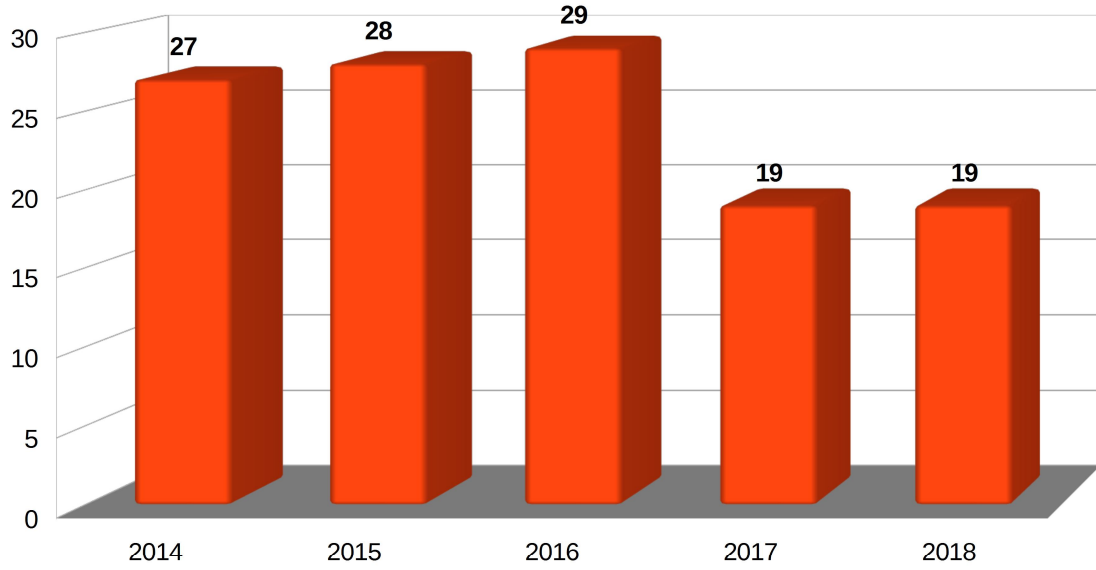
Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2014	389	27	534	201
2015	433	28	574	189
2016	423	29	572	199
2017	374	19	510	167
2018	273	19	402	166

L'accidentalité est globalement en baisse sur les 3 dernières années, avec toutefois une stabilité concernant les victimes graves (tués et blessés hospitalisés) en 2017 et 2018. Le nombre de tués dans le département en 2018 est identique à celui de l'année précédente. Il s'agit du chiffre le plus bas depuis plus de 15 ans.

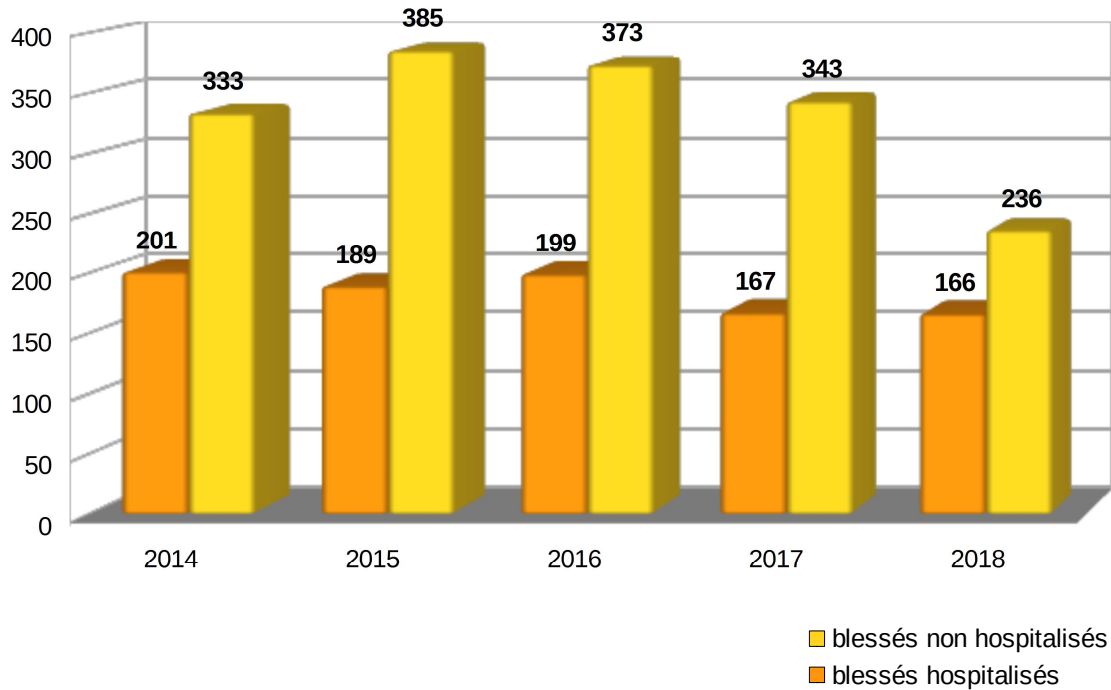
Evolution des accidents corporels



Evolution du nombre de tués



Evolution du nombre de blessés



## Focus sur les accidents mortels

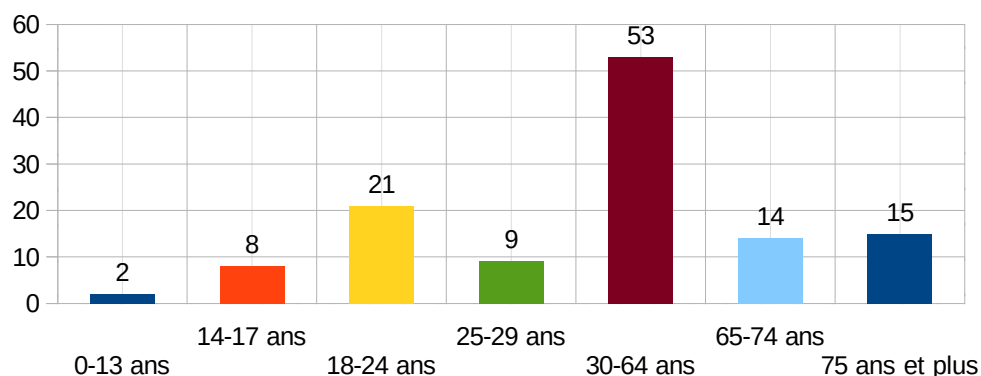
Le bilan 2014-2018 des accidents mortels s'établit comme suit :

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2014	24	27	19	14
2015	26	28	16	12
2016	27	29	14	9
2017	17	19	13	9
2018	17	19	12	7

### Bilan par classe d'âge

classe d'âge	2014-2018		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
0 – 13 ans	2	188	44
14 – 17 ans	8	177	55
18 – 24 ans	21	578	201
25 – 29 ans	9	259	93
30 – 64 ans	53	1124	390
65 – 74 ans	14	137	69
75 ans et plus	15	129	70

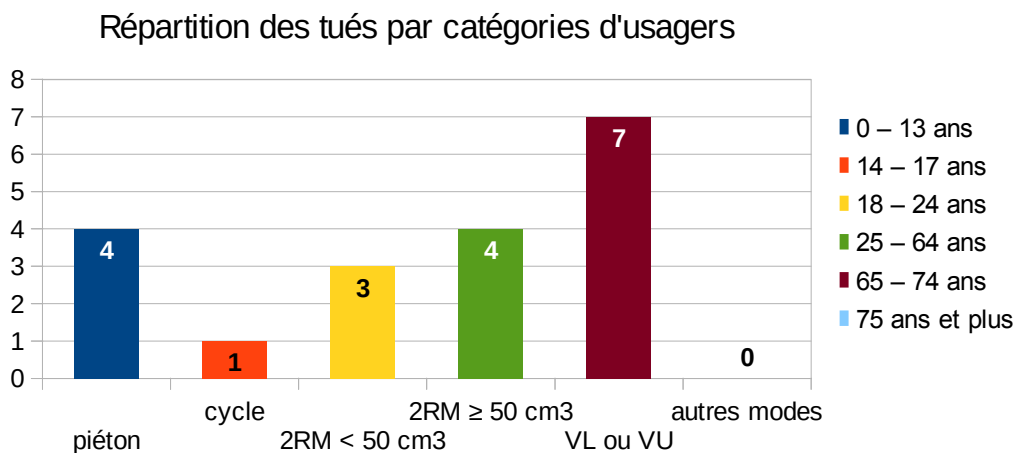
Répartition des tués par classes d'âge



Avec 29 morts ces cinq dernières années, les 14-24 ans sont sur-représentés. Ils représentent en effet 14 % de la population, mais 24 % des tués.

### Bilan par catégorie d'usagers

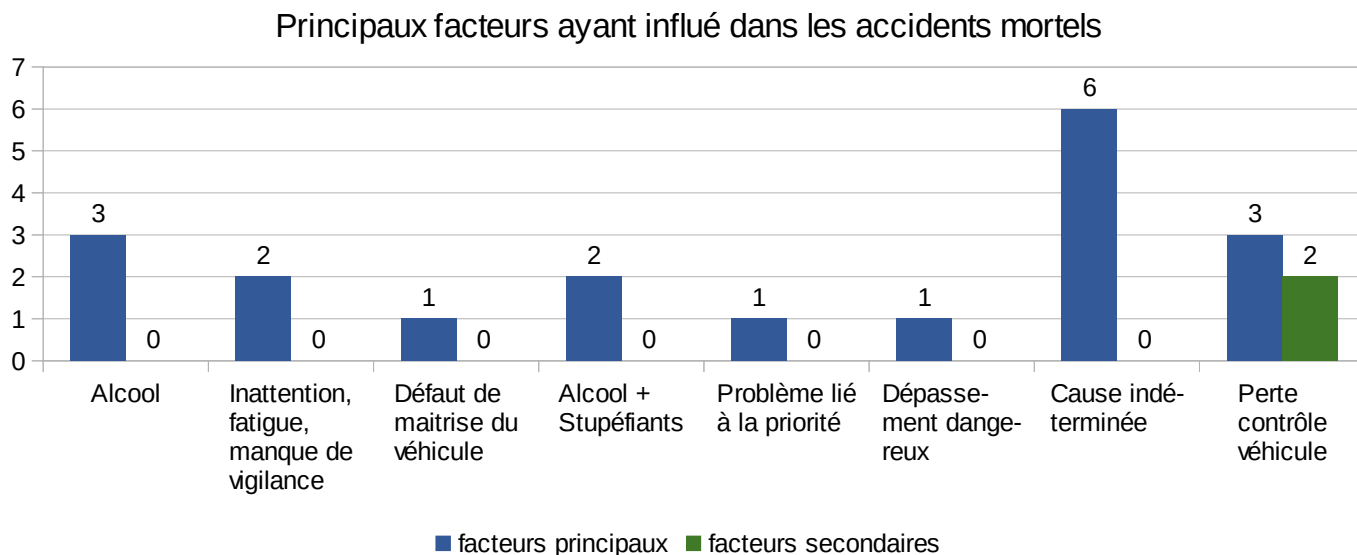
En 2018, 7 des 19 tués étaient des occupants d'une voiture (VL/VU), et autant circulaient en deux roues motorisés. Mais les deux-roues motorisés (2RM) ne représentent que 3 % du trafic.



### Les facteurs les plus fréquents relevés lors des enquêtes simplifiées menées sur les accidents mortels en 2018

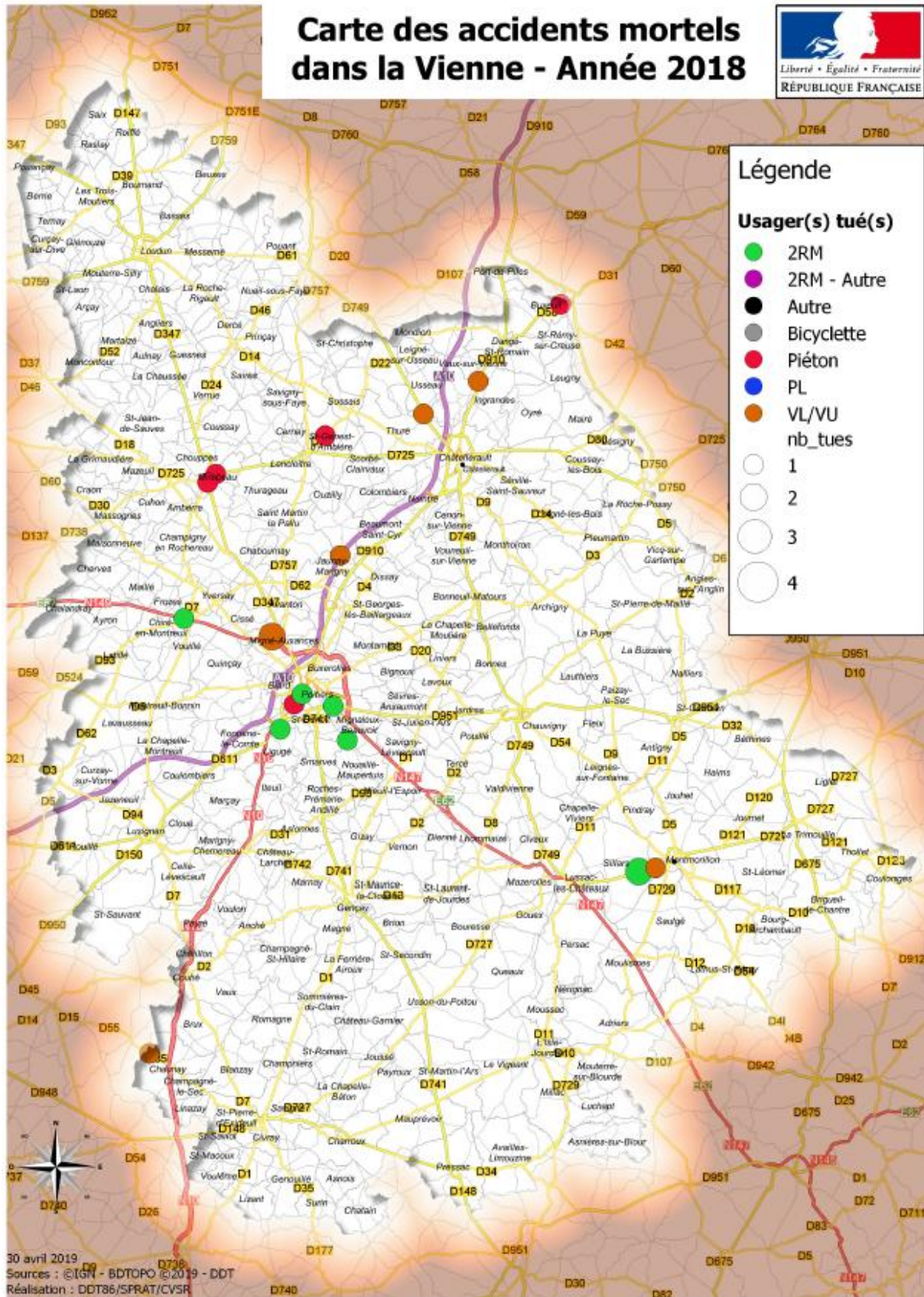
Comme chaque année, on constate que les facteurs liés à l'utilisateur sont très majoritaires dans les accidents mortels.

Ainsi, on note que les conduites addictives (alcool, stupéfiants ou médicaments) restent fréquentes.





# Carte des accidents mortels dans la Vienne - Année 2018



## L'ACCIDENTALITÉ ROUTIÈRE DANS LA VIENNE – ANALYSE THÉMATIQUE

### Enjeu « Les jeunes de 14 à 29 ans »

#### Les chiffres-clés

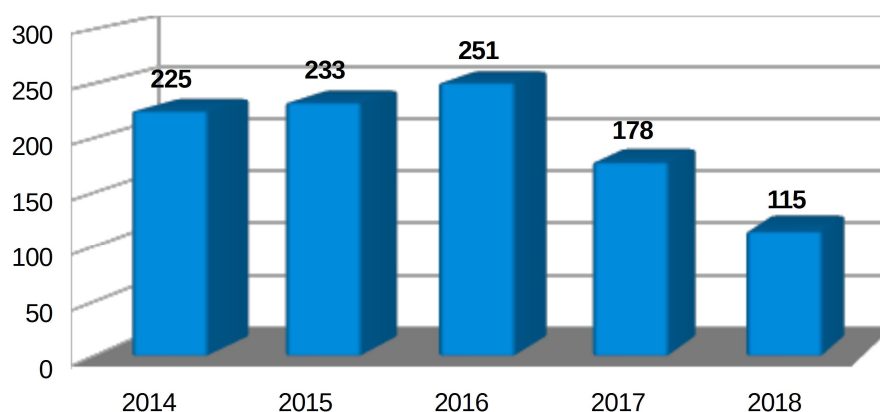
Sur la période 2014-2018, le bilan des accidents impliquant des victimes âgées de 14 à 29 ans s'établit comme suit :

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2014	225	8	218	77
2015	233	10	204	67
2016	251	10	244	78
2017	178	7	154	55
2018	115	4	148	57

Les chiffres 2018 présentent une baisse significative, à l'exception du nombre des blessés hospitalisés, relativement stable par rapport à 2017.

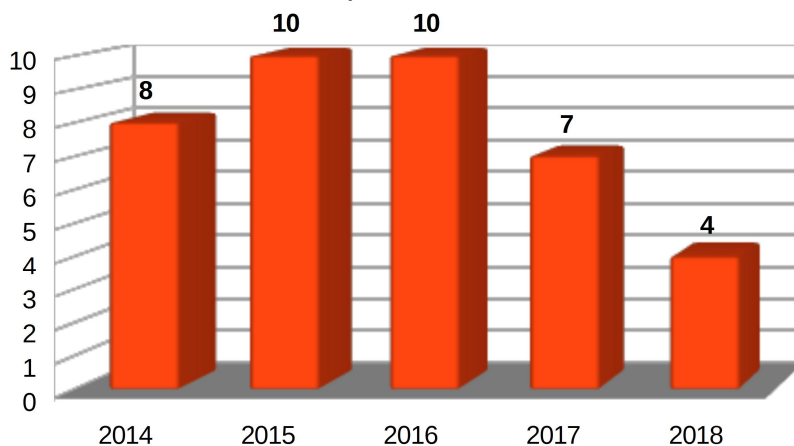
La part des 14-29 ans dans le nombre des accidents, le nombre de tués et le nombre de blessés sont respectivement de 55,2 %, 32 % et 37,3 % sur la période 2014-2018, alors que seulement 18,5 % de la population départementale est âgée de 14 à 29 ans.

Evolution des accidents corporels de 14 à 29 ans

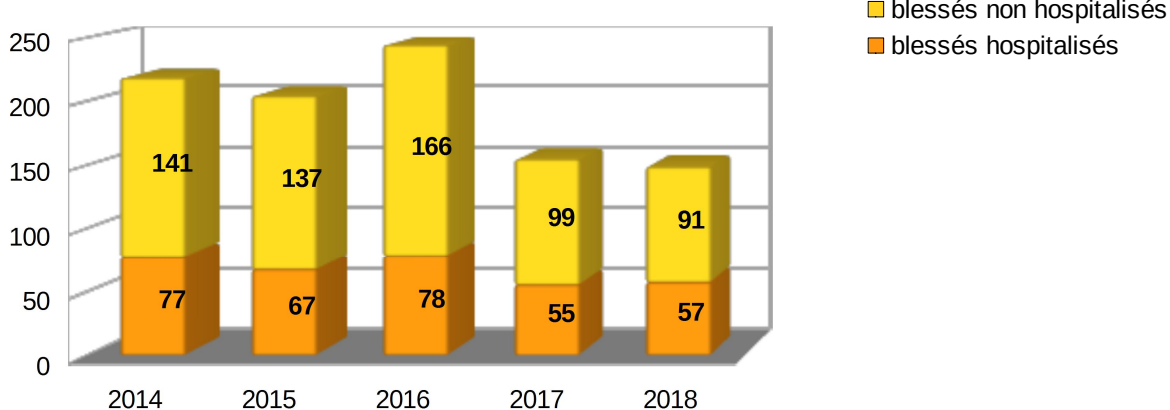




### Evolution du nombre de personnes tuées de 14 à 29 ans



### Evolution du nombre de blessés de 14 à 29 ans

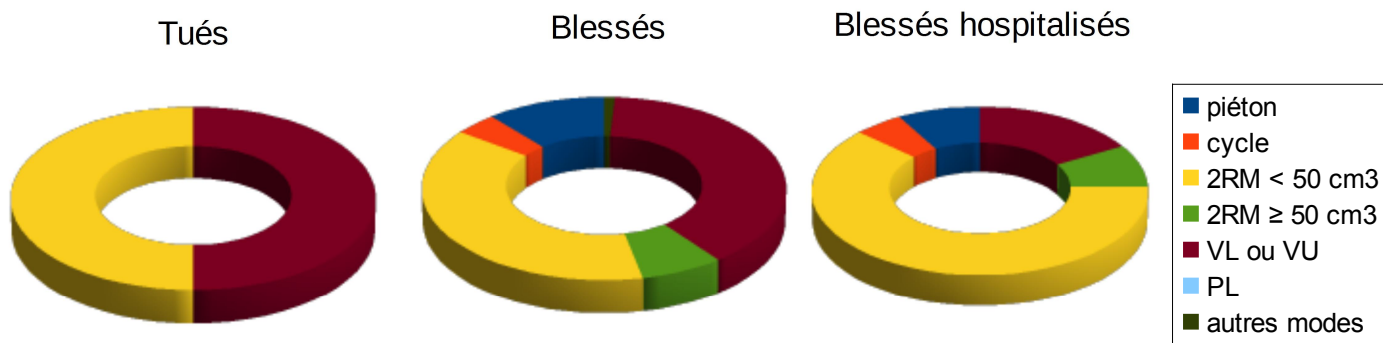


### **Bilan des victimes 14-29 ans par catégorie d'usagers**

#### Les 14-17 ans

Sur la période 2014-2018, les deux roues-motorisés inférieurs à 50 cm<sup>3</sup> et les passagers de VL ou VU chez les 14 – 17 ans représentent 77 % des victimes d'accidents ; on retrouve essentiellement les tués dans ces deux catégories d'usagers.

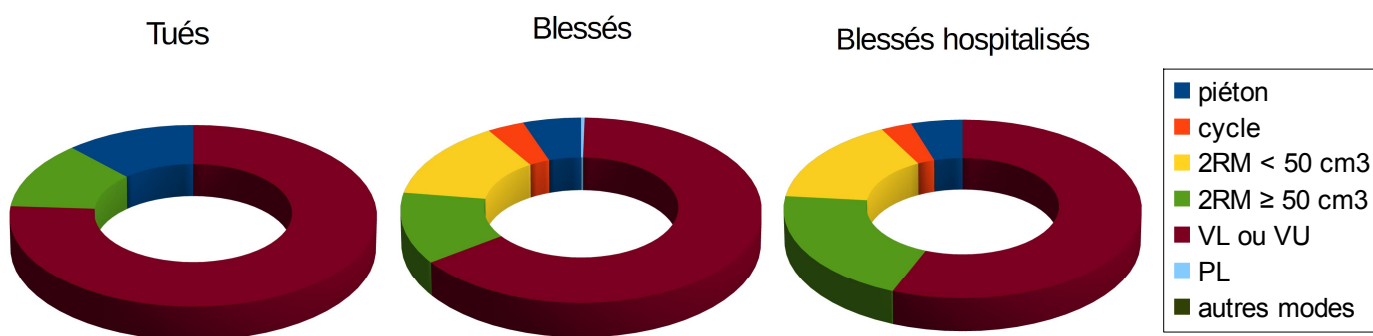
catégorie d'usager	2014-2018		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
piéton	0	22	5
cycle	0	8	3
2RM < 50 cm <sup>3</sup>	4	76	37
2RM ≥ 50 cm <sup>3</sup>	0	14	5
VL ou VU	4	77	10
PL	0	0	0
autres modes	0	2	0



Les 18-24 ans

Plus de 60 % des victimes âgées de 18 à 24 ans se retrouvent dans la catégorie d'usagers « VL ou VU ». La part de victimes en deux-roues motorisés est également significative (26 %).

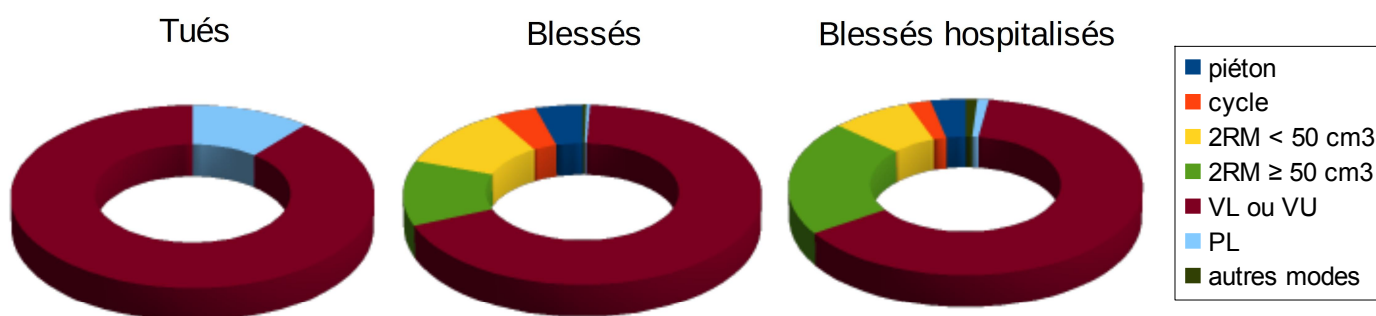
catégorie d'usager	2014-2018		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
piéton	3	33	10
cycle	0	21	6
2RM < 50 cm <sup>3</sup>	0	83	32
2RM ≥ 50 cm <sup>3</sup>	3	75	42
VL ou VU	19	391	115
PL	0	2	0



### Les 25-29 ans

Près de 68 % des victimes âgées de 25 à 29 ans se retrouvent dans la catégorie d'usagers « VL ou VU ». La part de victimes en deux-roues motorisés est également significative (22 %).

catégorie d'usager	2014-2018		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
piéton	0	12	3
cycle	0	11	2
2RM < 50 cm <sup>3</sup>	0	30	7
2RM ≥ 50 cm <sup>3</sup>	0	32	19
VL ou VU	8	184	57
PL	1	1	1
autres modes	0	1	1



## Enjeu « Les deux-roues motorisés »

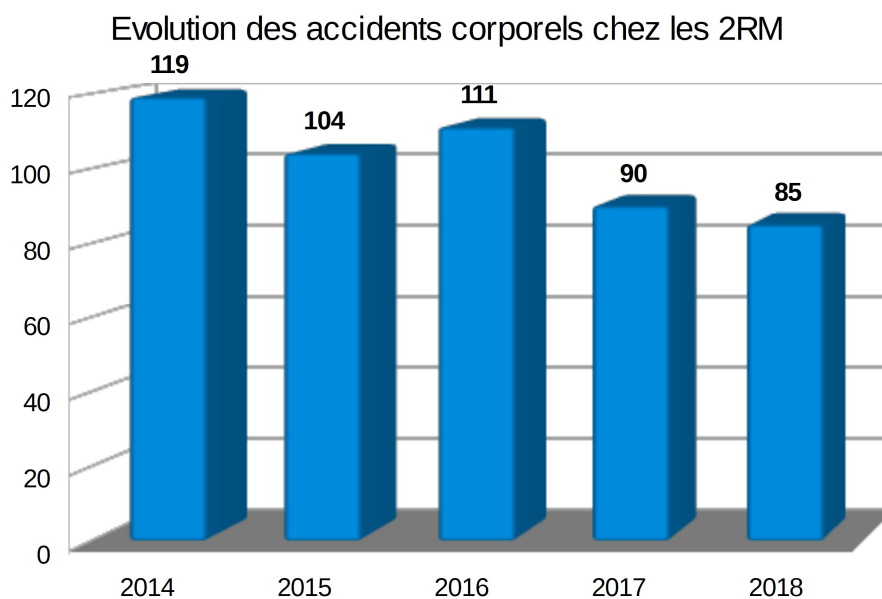
### Les chiffres-clés

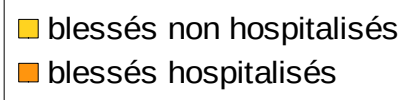
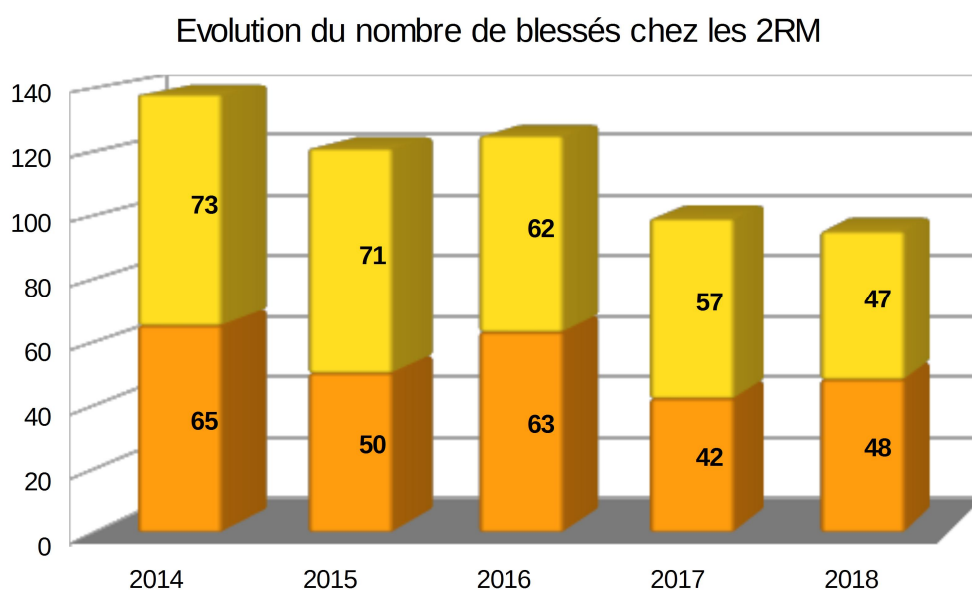
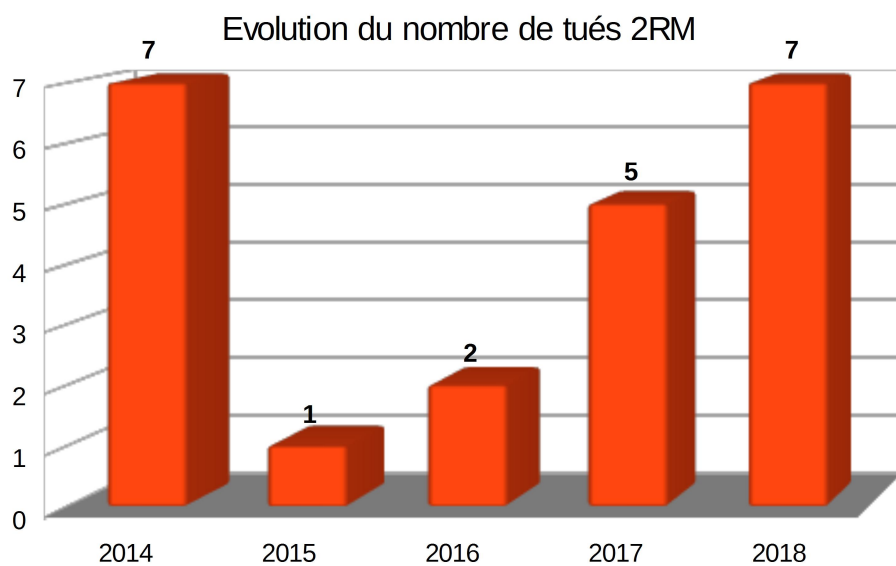
Sur la période 2014-2018, le bilan des accidents impliquant des deux-roues motorisés s'établit comme suit :

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2014	119	7	138	65
2015	104	1	121	50
2016	111	2	125	63
2017	90	5	99	42
2018	85	7	95	48

Le nombre d'accidents de deux-roues motorisés est légèrement en baisse. Alors que l'année 2018 est égale à 2017 pour le nombre total de tués (19), on voit, au contraire, que le nombre de tués en deux-roues motorisés augmente considérablement depuis 3 ans et atteint le même résultat qu'en 2014.

Les parts des accidents, tués et blessés en deux-roues motorisés sont respectivement de 27 %, 18 % et 24 % sur la période 2014-2018, alors que les deux-roues motorisés ne représentent qu'à peine 3% du trafic motorisé.



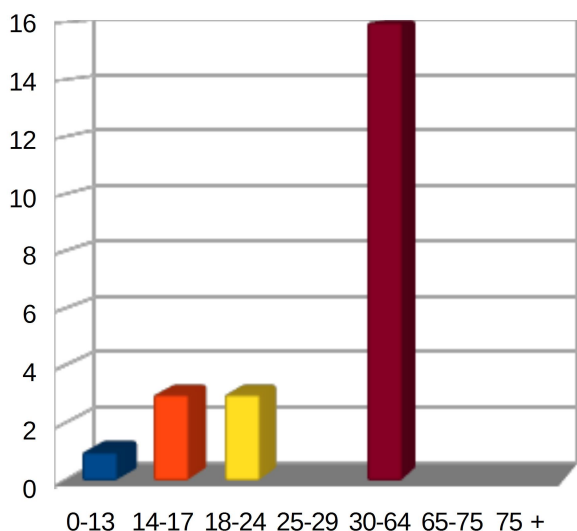


## Bilan des victimes de deux-roues motorisés par classe d'âge

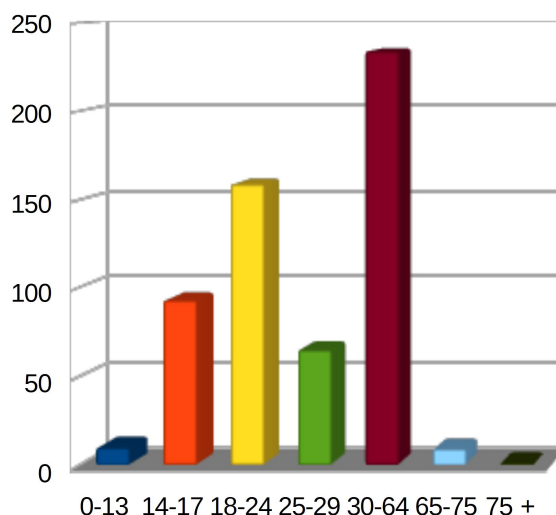
Les 25-64 ans représentent un peu plus de la moitié des victimes en deux-roues motorisés (53 %), mais ils correspondent à la moitié de la population du département (49,8 %). Ce sont donc bien les 14-24 ans qui ont payé le plus lourd tribut puisque ces derniers ne représentent que 14,1 % de la population départementale mais 43,4 % des victimes.

classe d'âge	2013-2017		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
0 – 13 ans	1	10	1
14 – 17 ans	3	93	39
18 – 24 ans	3	159	67
25 – 29 ans	0	65	27
30 – 64 ans	16	234	117
65 – 75 ans	0	9	4
75 ans et plus	0	1	4

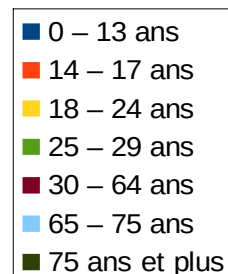
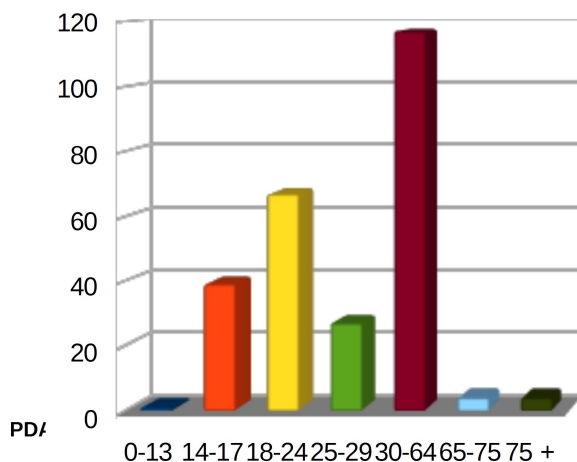
Tués 2RM



Blessés 2RM



Blessés hospitalisés 2RM



**Thématique « Alcool »**

**Les chiffres-clés**

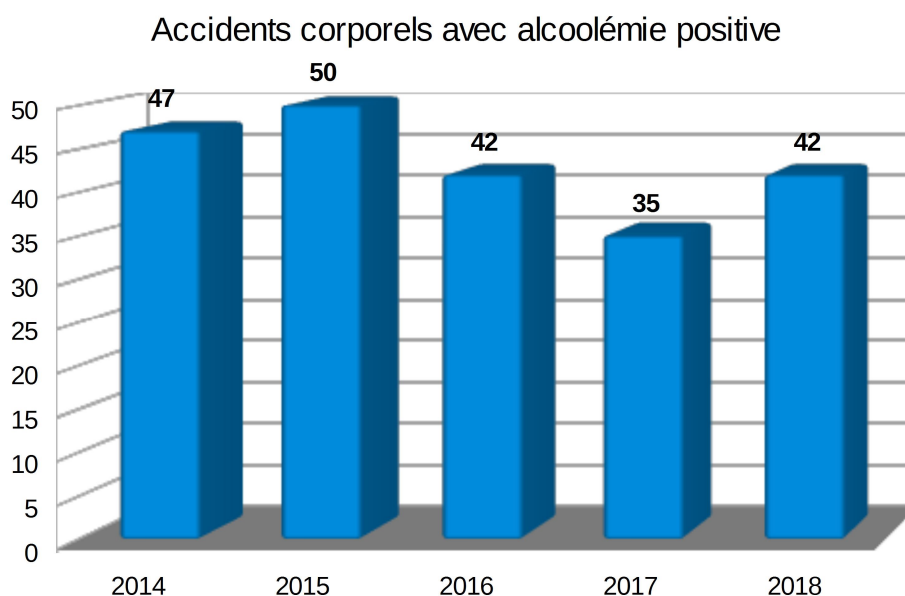
Sur la période 2014-2018, le bilan des accidents impliquant un conducteur contrôlé positif à l'alcoolémie s'établit comme suit :

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2014	47	7	55	27
2015	50	4	66	30
2016	42	4	66	26
2017	35	3	37	18
2018	42	5	67	27

Le nombre d'accidents corporels impliquant un conducteur contrôlé positif à l'alcoolémie est identique à 2016, mais progresse de 20 % entre 2017 et 2018.

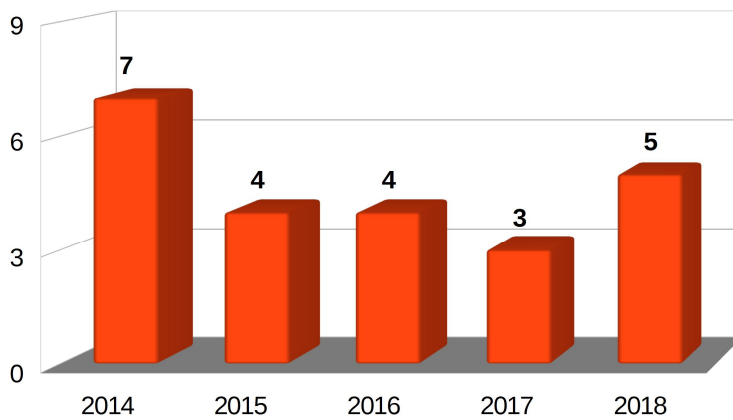
Le nombre de blessés et blessés hospitalisés est aussi équivalent à celui de 2016, mais progresse fortement entre 2017 et 2018, avec + 63 % pour les blessés et + 50 % pour les blessés hospitalisés. Quant au nombre de tués, il est supérieur en 2018 aux trois précédentes années.

Les parts des accidents, tués et blessés impliquant un conducteur contrôlé positif à l'alcoolémie sont respectivement de 11,2 %, 18,8 % et 11,4 % sur la période 2014-2018. Ces accidents sont environ deux fois plus mortels qu'en l'absence d'alcool.

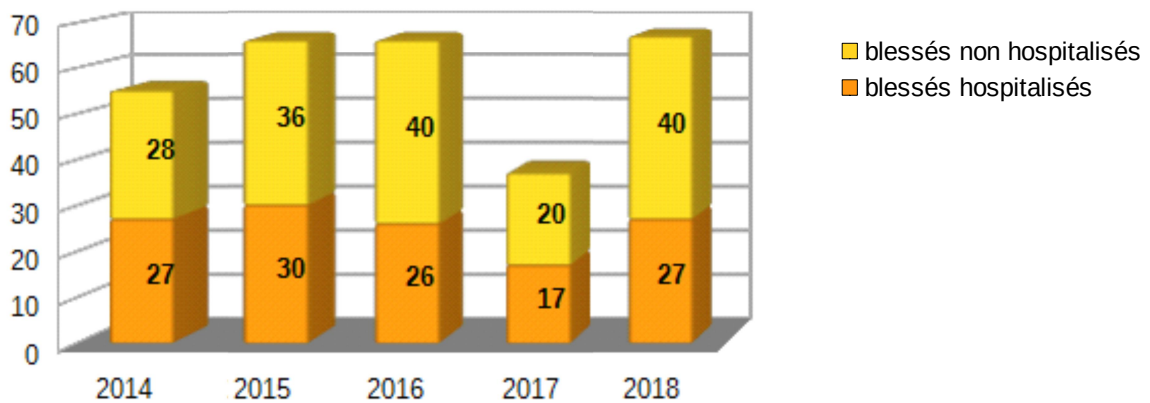


## Accidents impliquant un conducteur contrôlé positif à l'alcoolémie

Evolution du nombre de tués



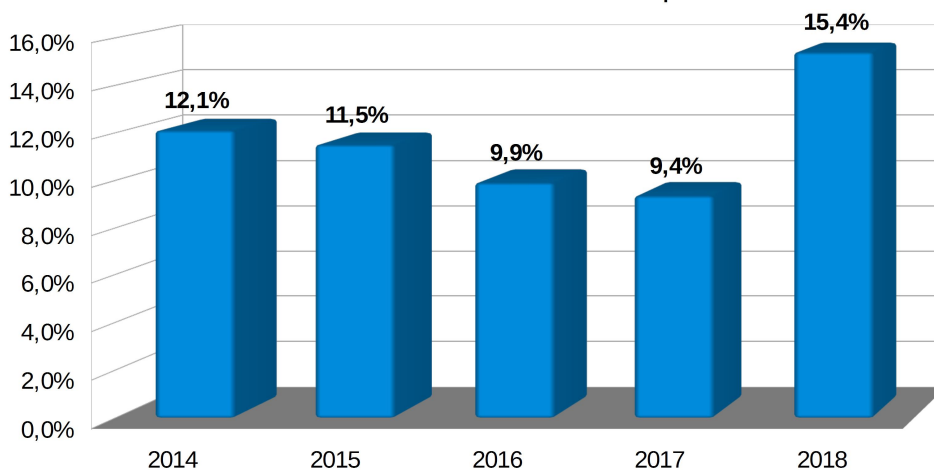
Evolution du nombre de blessés



### **Part des accidents avec alcoolémie positive**

La part des accidents avec alcoolémie positive a nettement augmenté en 2018.

Part des accidents avec alcoolémie positive





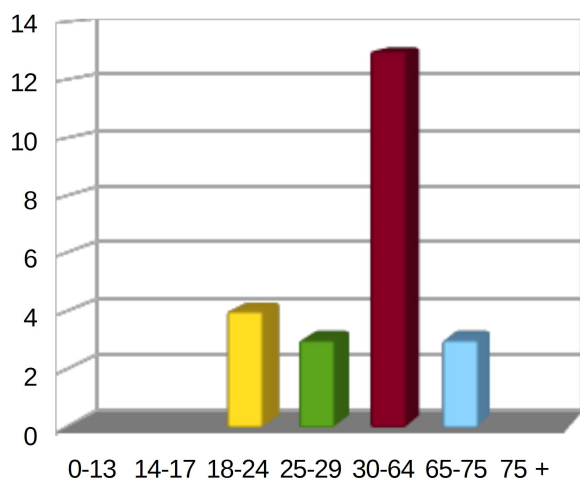
## Bilan par classe d'âge

Les 25-64 ans ont été les victimes des accidents avec alcoolémie positive les plus nombreuses et fortement touchés par rapport à leur proportion dans la population (49,8 % de la population pour 61,9 % des victimes). Mais les 18-24 ans (9,6 % de la population) ont été proportionnellement encore plus touchés (26,1 % des victimes).

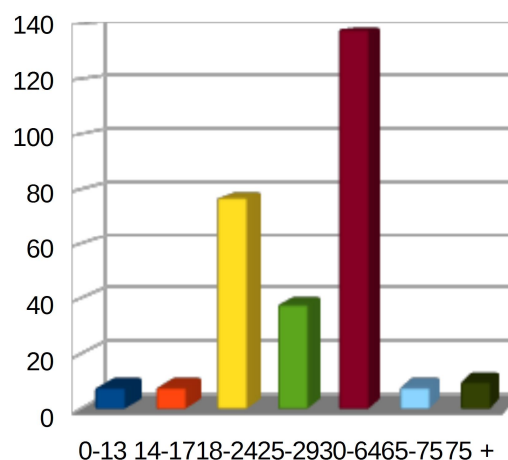
classe d'âge	2014-2018		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
0 – 13 ans	0	8	0
14 – 17 ans	0	8	4
18 – 24 ans	4	77	35
25 – 29 ans	3	38	12
30 – 64 ans	13	138	65
65 – 75 ans	3	8	4
75 ans et plus	0	10	3

### Accidents impliquant un conducteur contrôlé positif à l'alcoolémie

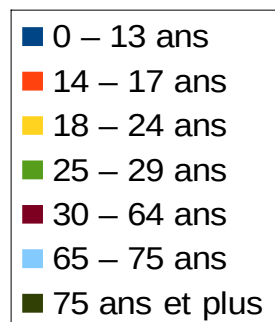
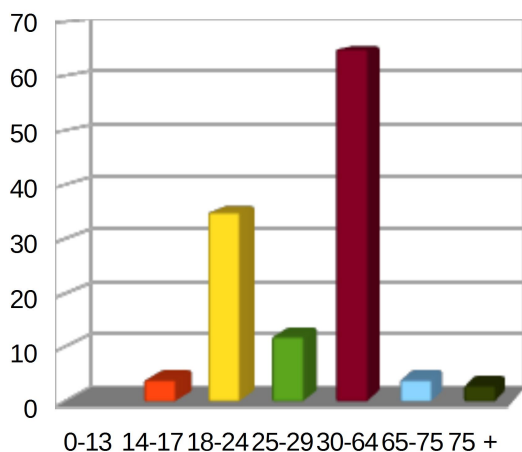
Tués par classe d'âge



Blessés par classe d'âge



Blessés hospitalisés



### Bilan par catégorie d'usagers

Plus des deux-tiers des victimes d'accidents avec alcoolémie positive se retrouvent dans la catégorie d'usager « VL ou VU ». Les deux-roues motorisés sont la deuxième catégorie la plus touchée, avec 24 % des victimes (31 % des victimes graves).

catégorie d'usager	2014-2018		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
piéton	1	11	1
cycle	0	6	3
2RM < 50 cm <sup>3</sup>	1	35	19
2RM ≥ 50 cm <sup>3</sup>	6	26	20
VL ou VU	12	201	73
PL	1	1	1
autres modes	1	6	5

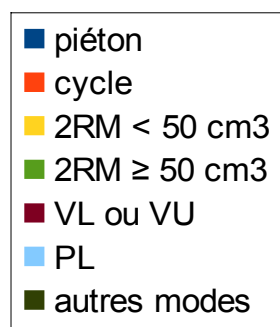
Tués



Blessés



Blessés hospitalisés



## Thématique « Les stupéfiants »

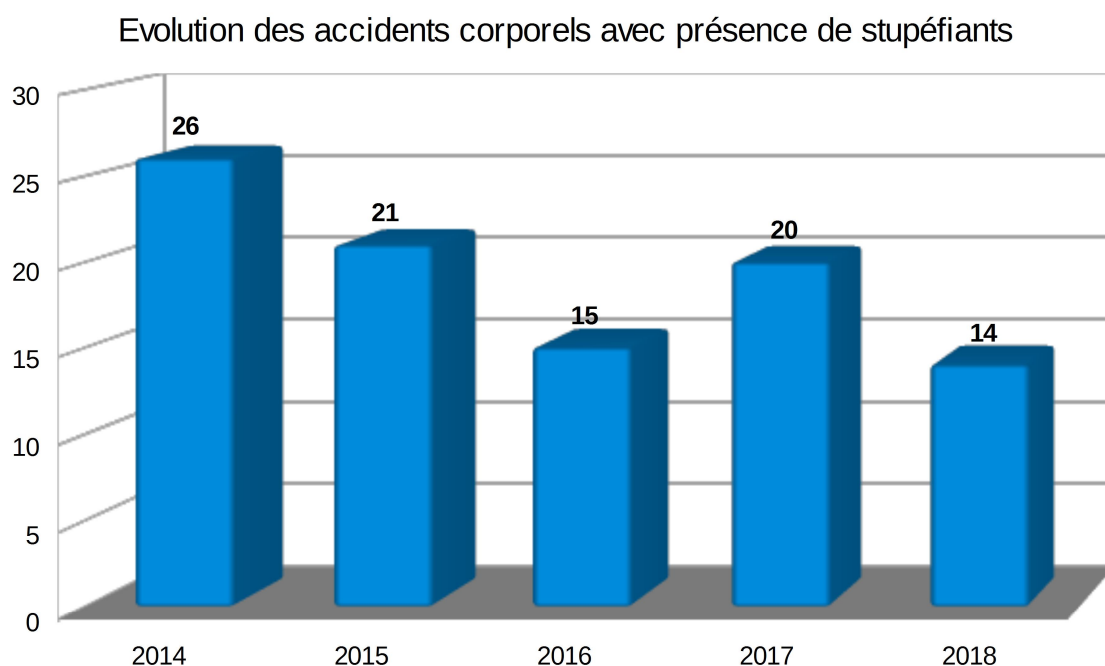
### Les chiffres-clés

Le bilan 2014-2018 des accidents impliquant un conducteur contrôlé positif à au moins un produit stupéfiant s'établit comme suit :

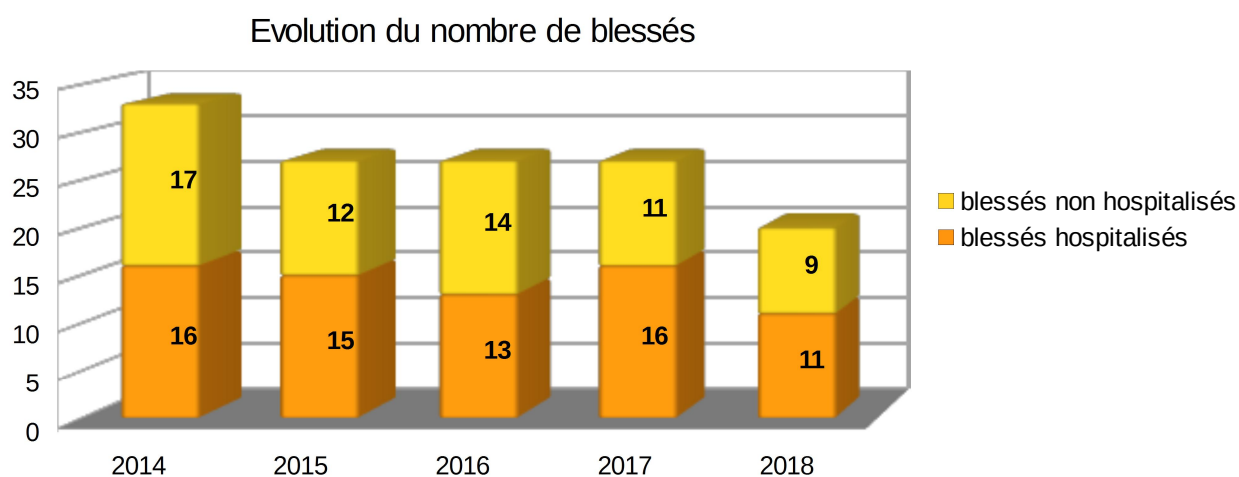
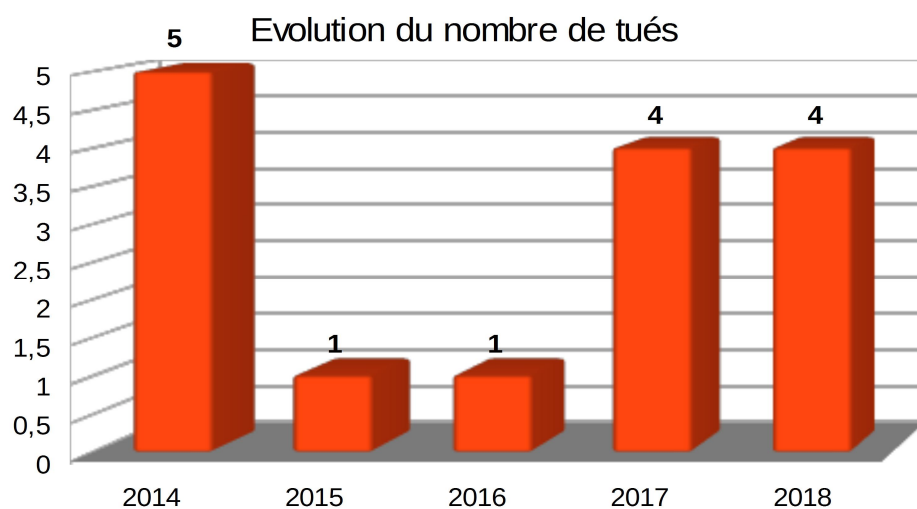
Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2014	26	5	33	16
2015	21	1	27	15
2016	15	1	27	13
2017	20	4	27	16
2018	14	4	20	11

On remarque que le nombre d'accidents corporels avec présence de produits stupéfiants en 2018 est inférieur aux années précédentes. Comme en 2017, le nombre de tués du fait des stupéfiants reste quatre fois supérieur à celui de 2016.

Le nombre de blessés est également au plus bas pour ces cinq dernières années.



## Accidents avec présence de stupéfiants



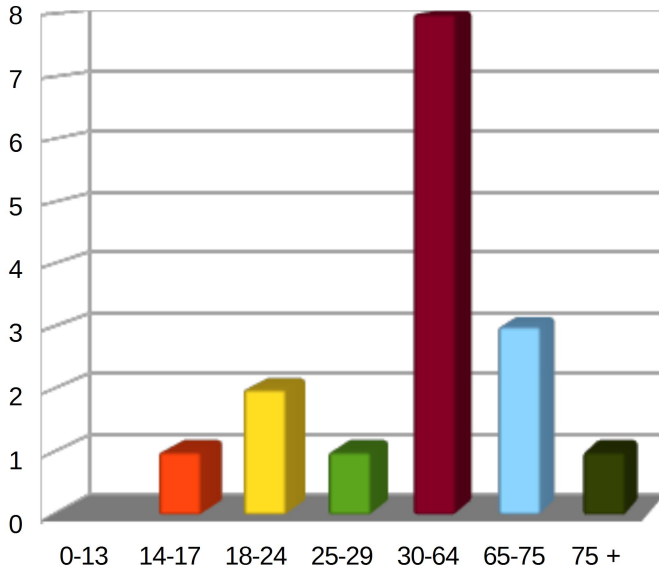
### **Bilan par classe d'âge**

Sur la période 2014-2018, on constate que les victimes d'accidents liés au conducteur avec présence de stupéfiants sont majoritairement les 30-64 ans (40 %) et à un degré moindre les 18-24 ans (29 %).

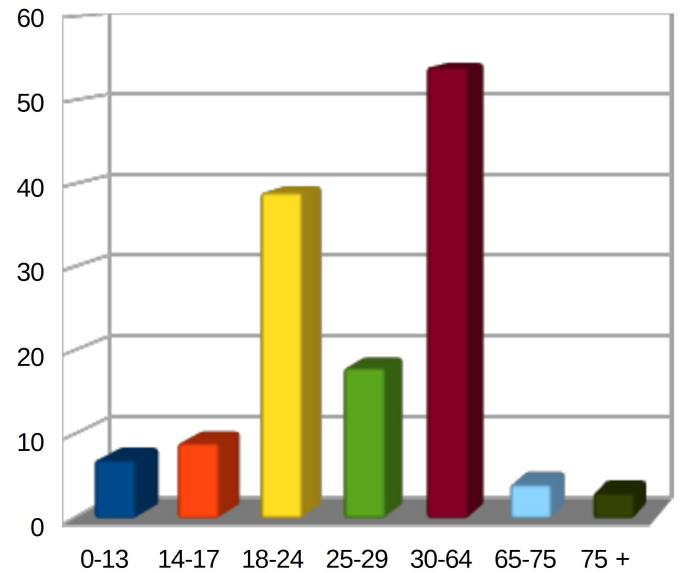
classe d'âge	2014-2018		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
0 – 13 ans	0	7	1
14 – 17 ans	1	9	3
18 – 24 ans	2	39	27
25 – 29 ans	1	18	8
30 – 64 ans	8	54	29
65 – 75 ans	3	4	2
75 ans et plus	1	3	2

## Accidents avec présence de stupéfiants

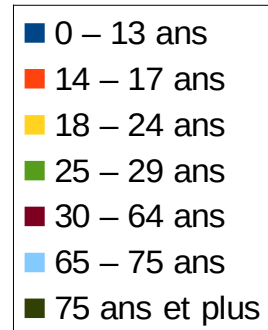
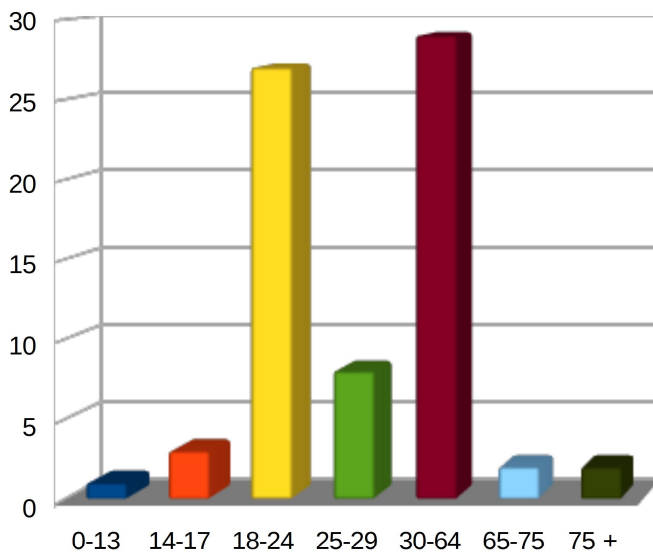
Tués par classe d'âge



Blessés par classe d'âge



Blessés hospitalisés par classe d'âge



## Enjeu « Les seniors de 65 ans et plus »

### Les chiffres-clés

Sur la période 2014-2018, le bilan des accidents corporels impliquant une victime âgée d'au moins 65 ans s'établit comme suit :

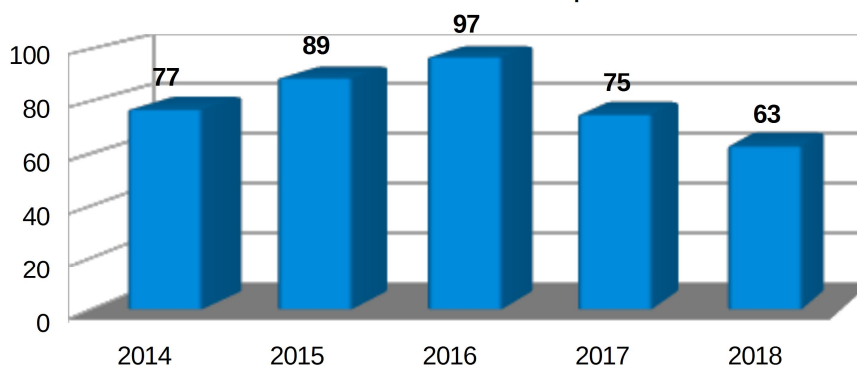
Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2014	77	4	44	31
2015	89	6	61	35
2016	97	7	61	32
2017	75	7	44	15
2018	63	5	48	24

Le nombre d'accidents impliquant des victimes âgées de 65 ans ou plus figure sous la moyenne des cinq dernières années.

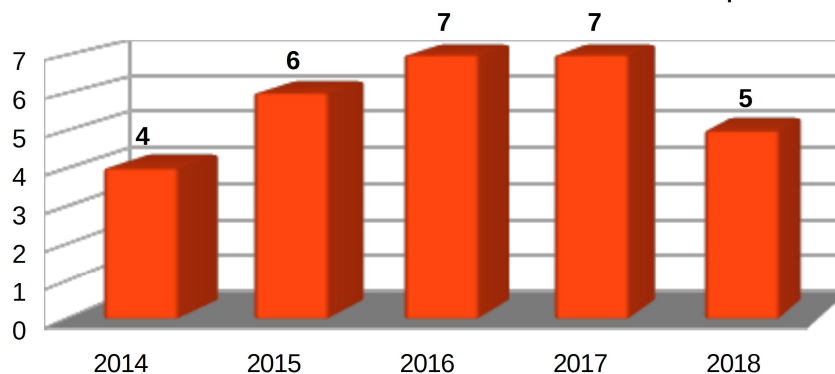
Le nombre de tués est inférieur en 2018 à celui des trois années précédentes.

La part des 65 ans ou plus dans les accidents corporels, tués et blessés était respectivement de 21,2 %, 23,8 % et 10 % sur la période 2014-2018. Ils représentent 27 % de la population.

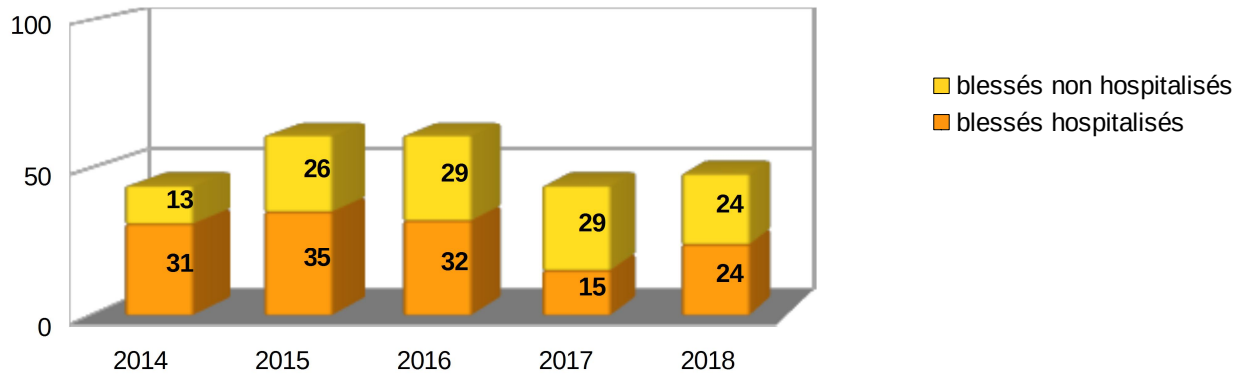
Evolution des accidents corporels



Evolution du nombre de tués de 65 ans ou plus



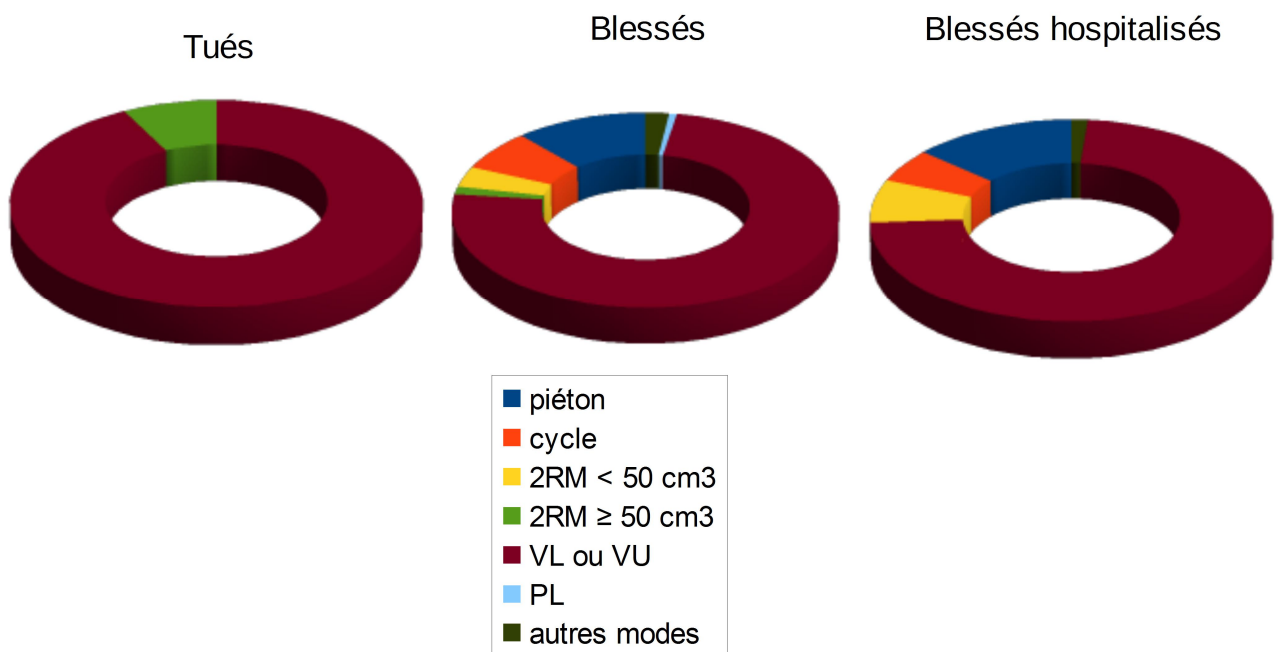
### Evolution du nombre de blessés de 65 ans ou plus



### Bilan des victimes entre 65 et 74 ans par catégorie d'usager

Les personnes âgées de 65 à 74 ans sont en très grande majorité victimes d'accidents en VL ou VU : 92 % des tués et 74 % des blessés. La part des piétons est notable : 14 % des victimes graves.

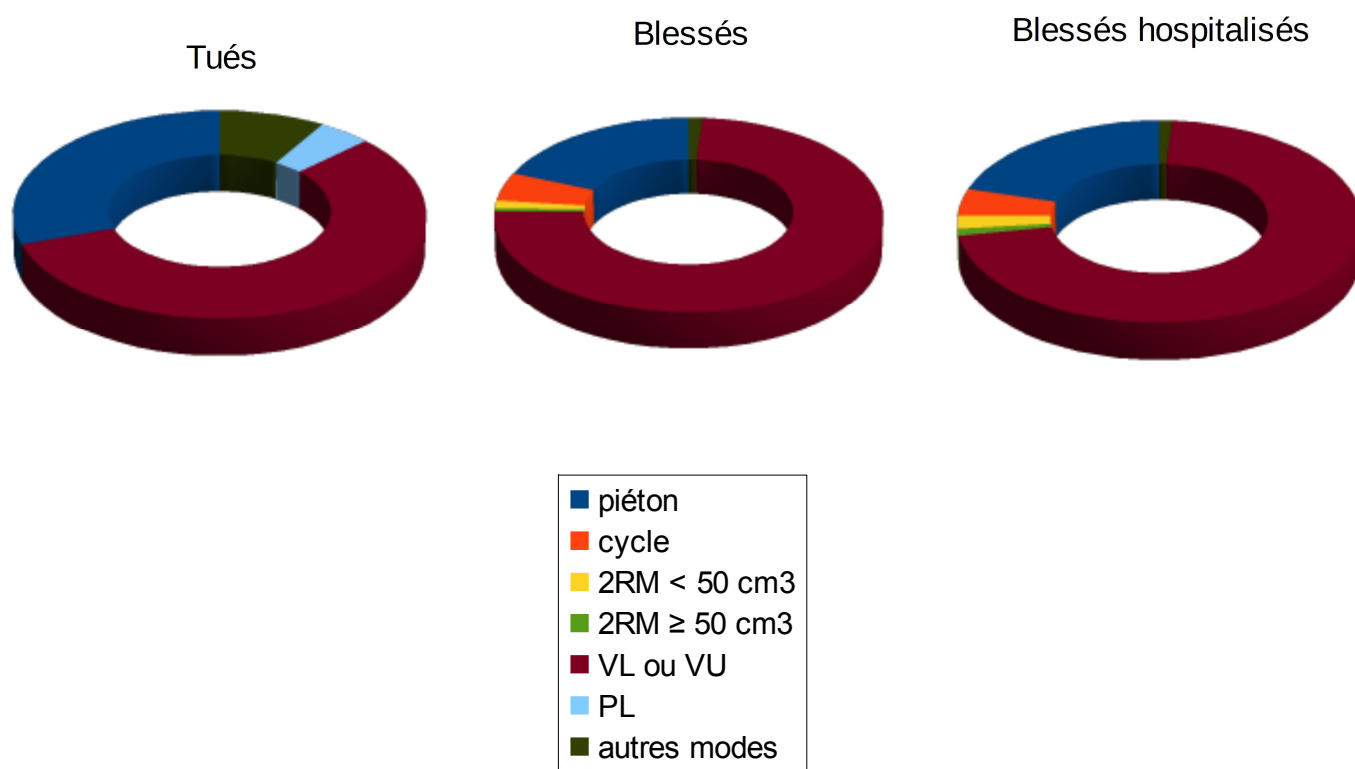
catégorie d'usager	2014-2018		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
cycle	0	10	4
2RM < 50 cm <sup>3</sup>	0	5	5
2RM ≥ 50 cm <sup>3</sup>	1	2	0
VL ou VU	12	109	53
PL	0	1	0
autres modes	0	3	1
Dont piétons	0	17	10



## Bilan des victimes 75 ans et plus par catégorie d'usagers

Les personnes âgées de plus de 75 ans sont majoritairement touchées par les accidents mortels en VL/VU. Leur proportion est plus forte encore en tant que blessés d'accidents de VL ou VU, soit 74 % des blessés. La part des piétons est notable : plus de 20 % des victimes graves.

catégorie d'usager	2014-2018		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
cycle	0	8	4
2RM < 50 cm <sup>3</sup>	0	2	2
2RM ≥ 50 cm <sup>3</sup>	0	1	1
VL ou VU	13	123	66
PL	1	0	0
autres modes	2	2	1
Dont piétons	7	31	19





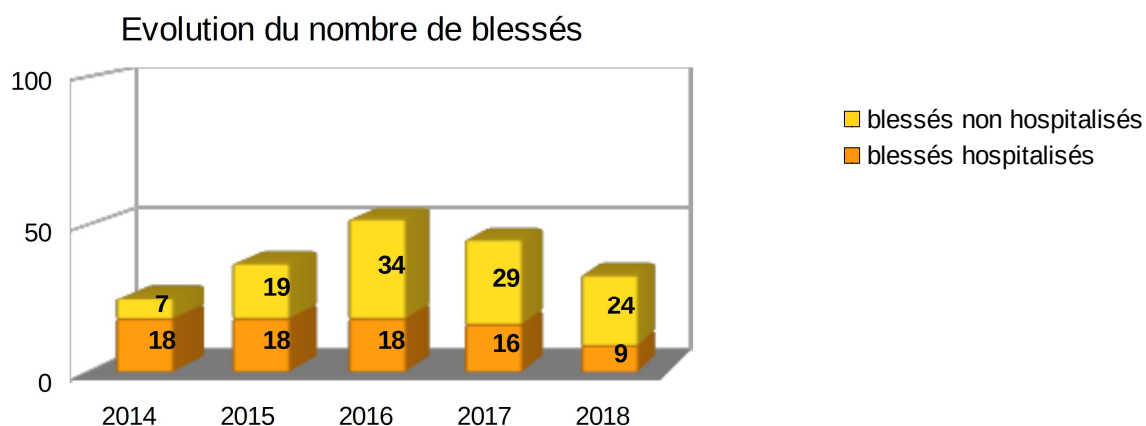
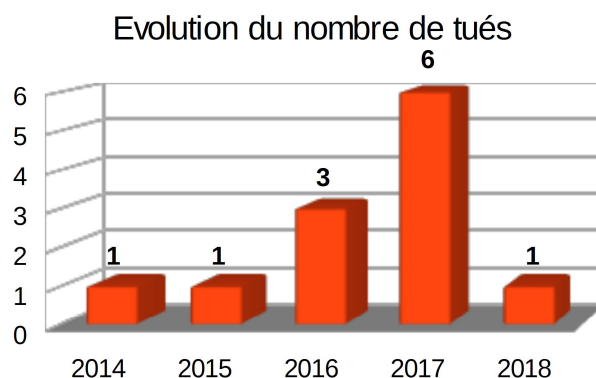
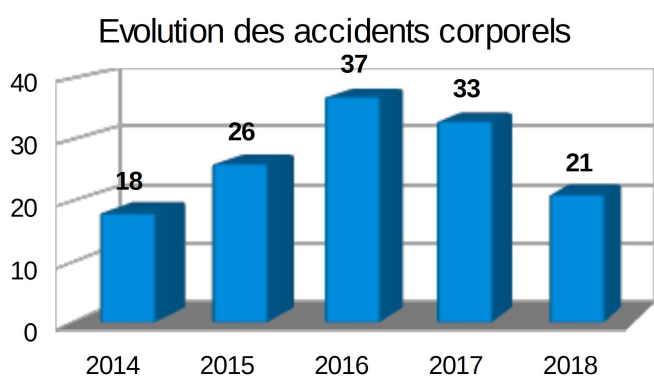
## Enjeu « Les distracteurs »

### Les chiffres-clés

Sur la période 2014-2018, le bilan des accidents pour lesquels il a été noté que l'attention des conducteurs avait été perturbée s'établit comme suit :

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2014	18	1	25	18
2015	26	1	37	18
2016	37	3	52	18
2017	33	6	45	16
2018	21	1	33	9

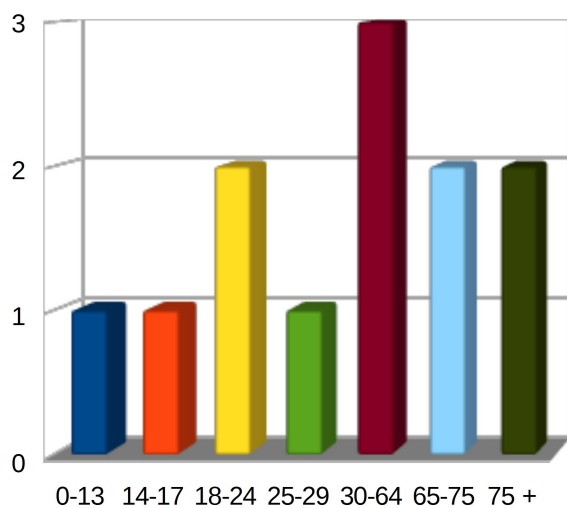
Les chiffres sont à la baisse par rapport aux trois années précédentes.



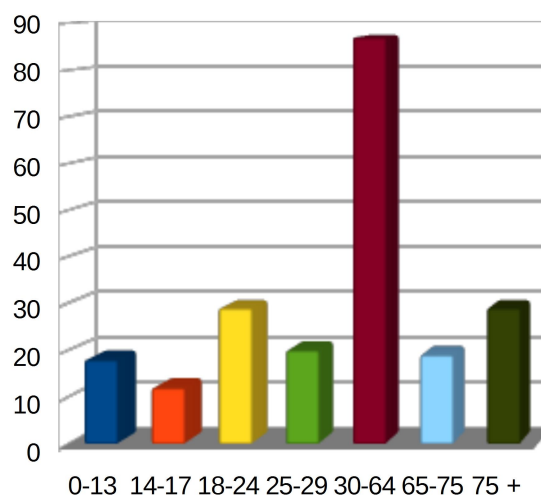
## Bilan des victimes des distracteurs par classe d'âge

classe d'âge	2014-2018		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
0 – 13 ans	1	18	5
14 – 17 ans	1	12	6
18 – 24 ans	2	29	15
25 – 29 ans	1	20	9
30 – 64 ans	3	87	26
65 – 75 ans	2	19	11
76 ans et plus	2	29	16

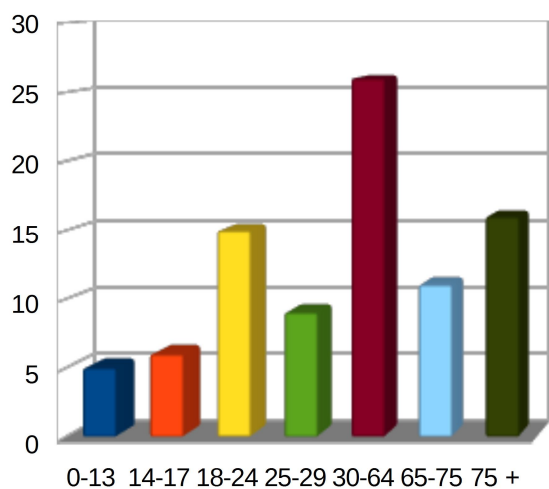
Tués



Blessés



Blessés hospitalisés



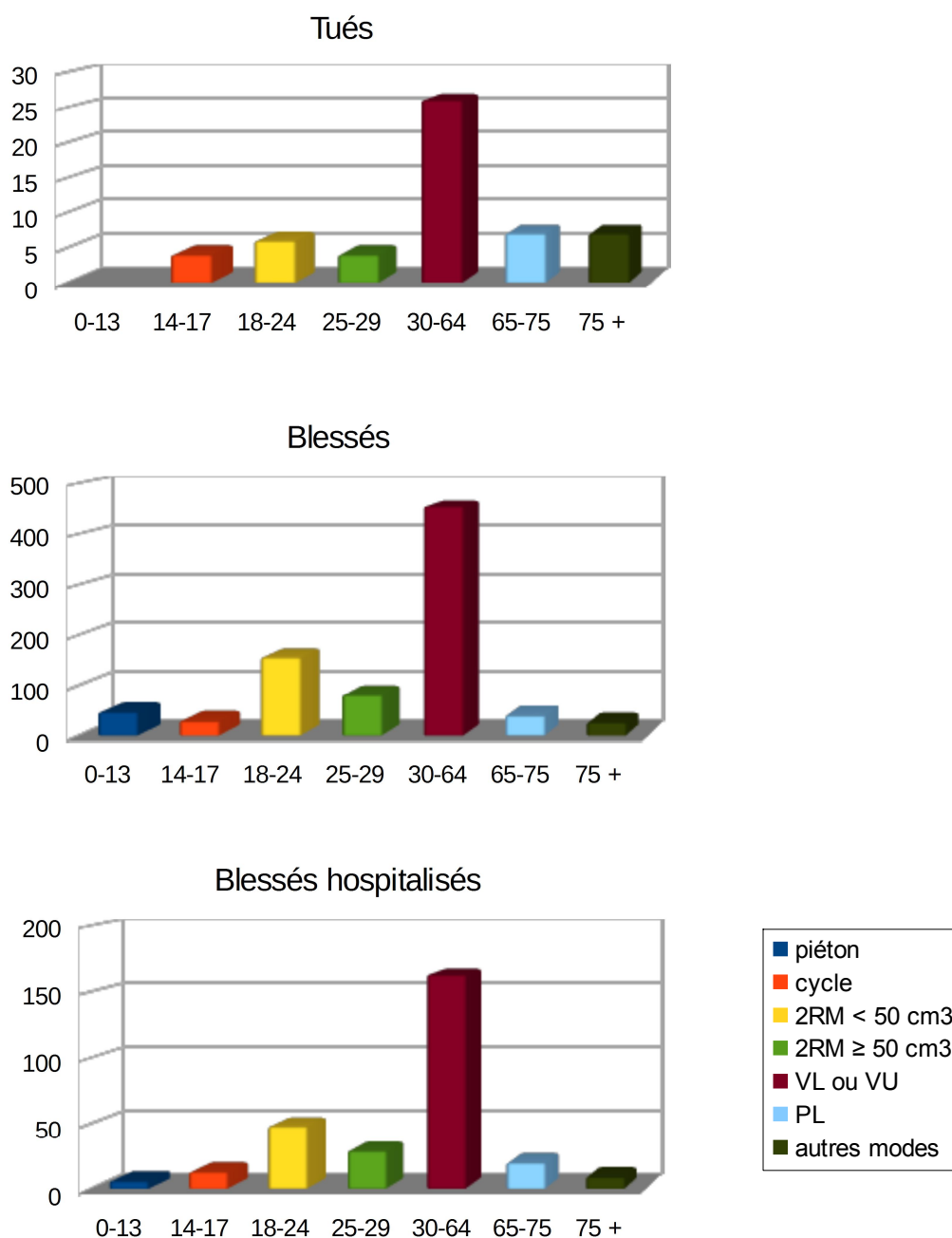
- 0 – 13 ans
- 14 – 17 ans
- 18 – 24 ans
- 25 – 29 ans
- 30 – 64 ans
- 65 – 75 ans
- 75 ans et plus

## Enjeu « Les risques routiers professionnels »

Le risque routier professionnel concerne des accidents du travail qui peuvent se répartir en deux catégories (équivalentes en nombre d'accidents) : les trajets domicile-travail et les trajets pendant le temps de travail (les « missions »).

De 2014 à 2018, les accidents professionnels représentent plus du tiers des accidents (35 %) et des blessés (33 %) mais la moitié des tués (51 %).

Les chiffres représentés globalement ci-dessous sont détaillés ensuite dans les deux catégories.



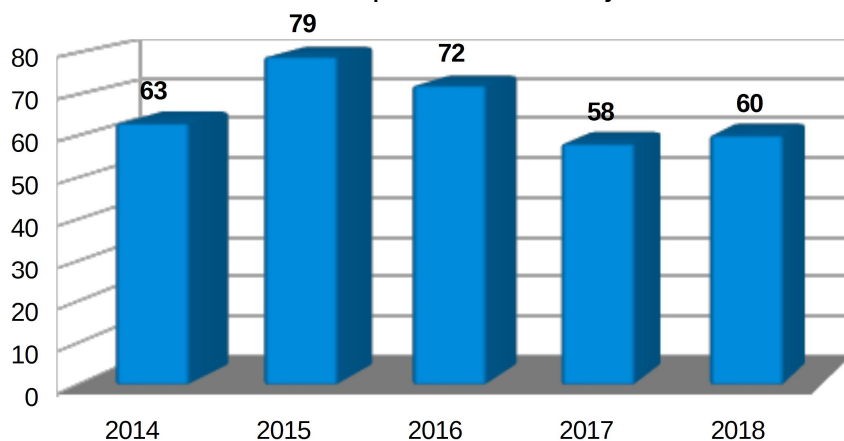
## Trajet domicile – travail, les chiffres-clés des années 2014 à 2018

Le bilan 2014-2018 des accidents s'établit comme suit :

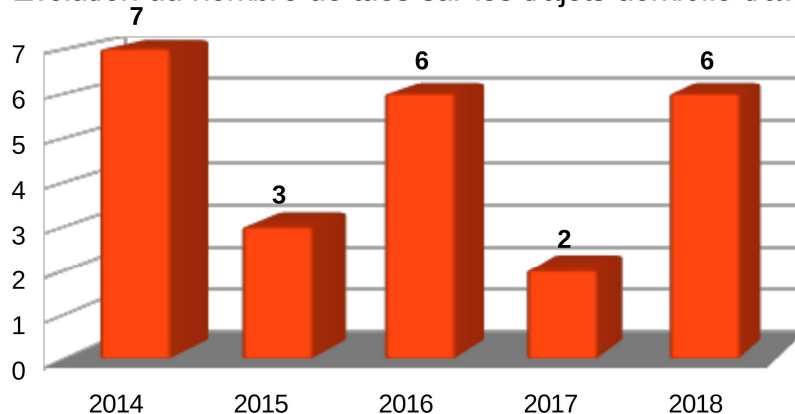
Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2014	63	7	75	36
2015	79	3	100	38
2016	72	6	92	40
2017	58	2	79	28
2018	60	6	78	34

Les accidents domicile-travail représentent 17,5 % des accidents et 20 % des victimes sur les routes de la Vienne.

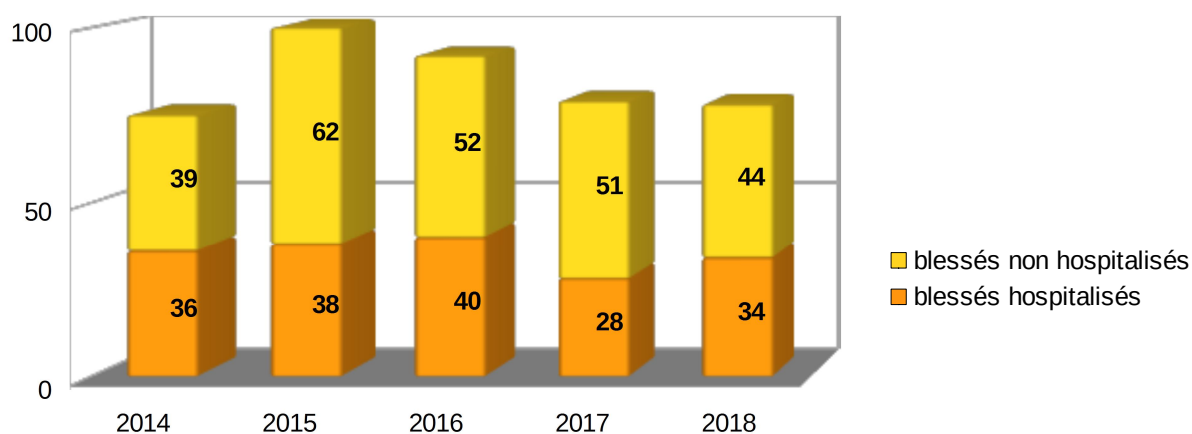
Evolution des accidents corporels sur les trajets domicile-travail



Evolution du nombre de tués sur les trajets domicile-travail

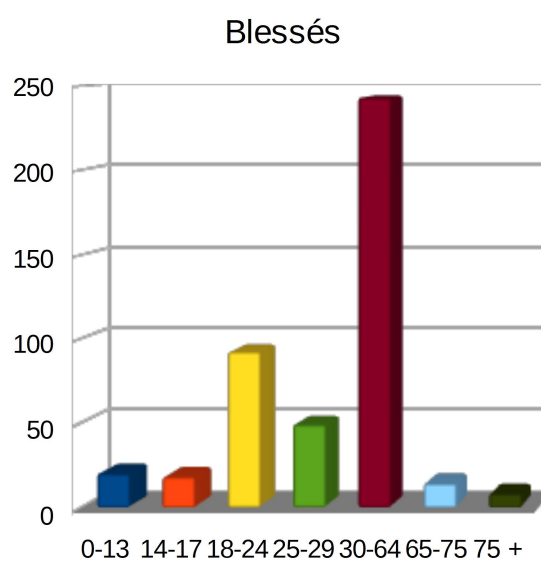
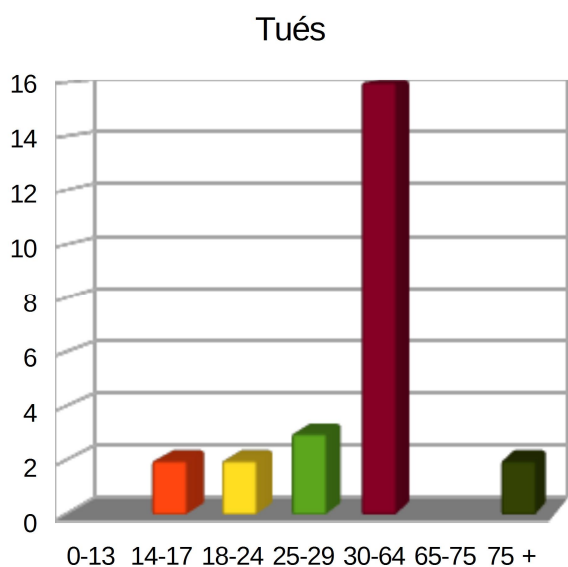


## Evolution du nombre de blessés sur les trajets domicile-travail

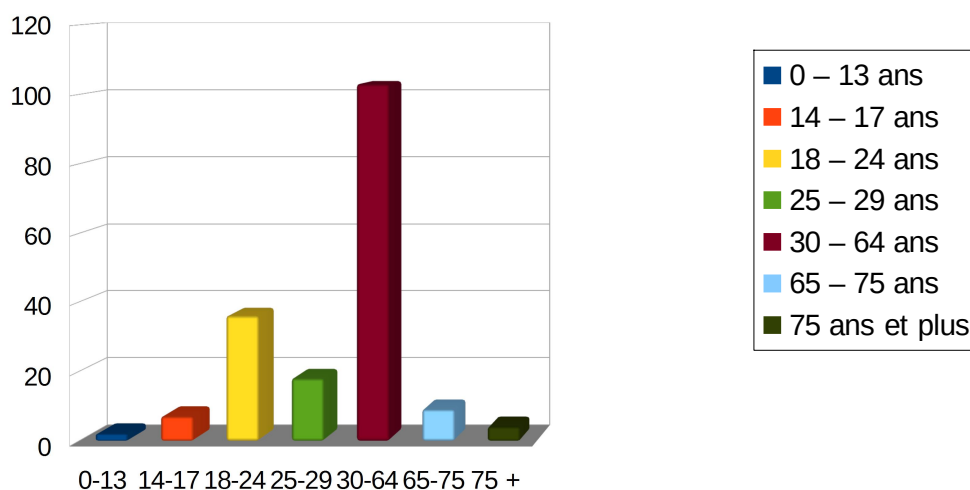


## Bilan des victimes des trajets domicile - travail par classe d'âge

classe d'âge	2014-2018		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
0 – 13 ans	0	20	2
14 – 17 ans	2	18	7
18 – 24 ans	2	92	36
25 – 29 ans	3	49	18
30 – 64 ans	16	243	103
65 – 75 ans	0	14	9
75 ans et plus	2	8	4



### Blessés hospitalisés



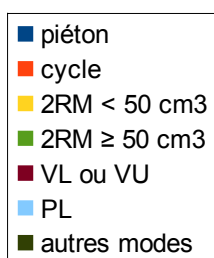
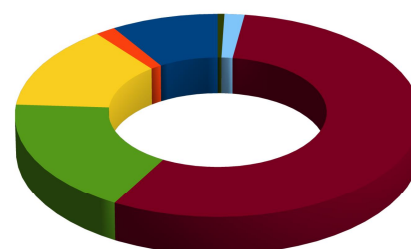
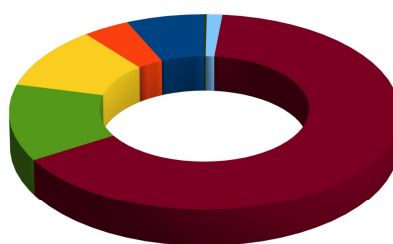
### Bilan par catégorie d'utilisateur

catégorie d'utilisateur	2014-2018		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
cycle	1	18	3
2RM < 50 cm <sup>3</sup>	2	46	24
2RM ≥ 50 cm <sup>3</sup>	8	56	32
VL ou VU	11	287	100
PL	0	6	3
autres modes	1	1	1
Dont piétons	2	30	16

Tués

Blessés

Blessés hospitalisés



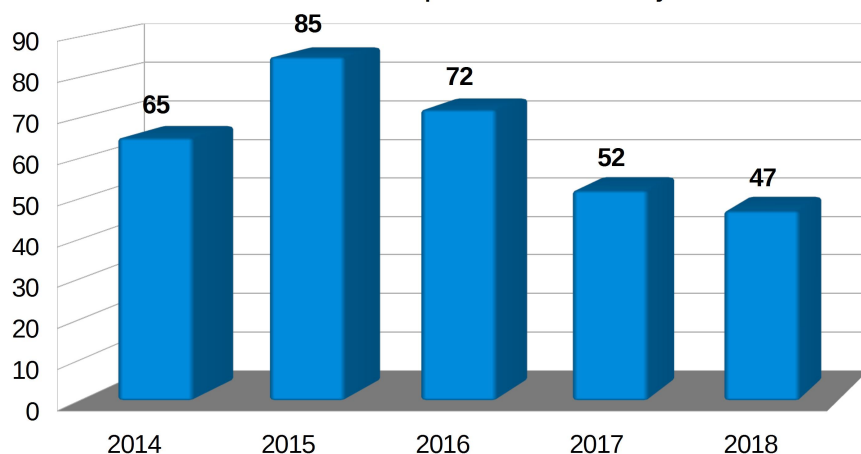
## Trajets professionnels « mission », les chiffres-clés des années 2014 à 2018

Le bilan 2014-2018 des accidents s'établit comme suit :

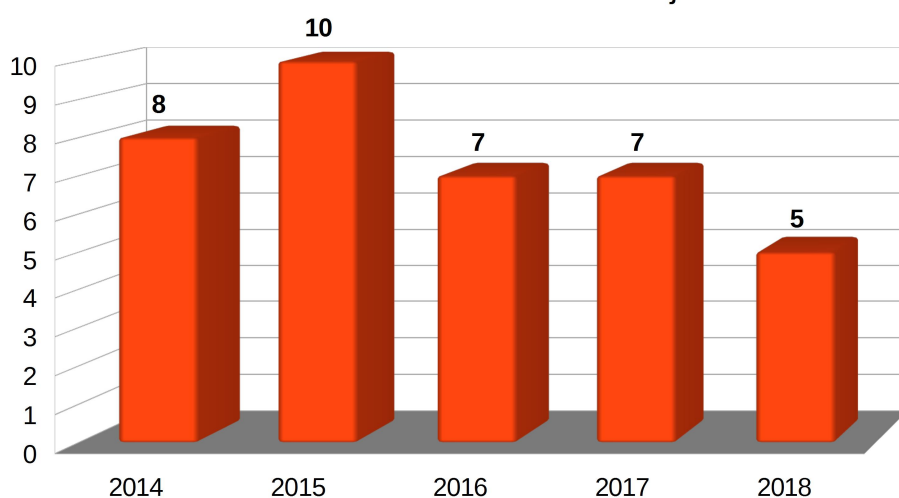
Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2014	65	8	82	33
2015	85	10	116	28
2016	72	7	100	35
2017	52	7	69	18
2018	47	5	73	16

Les accidents du travail en mission représentent près de 17 % des accidents et des victimes totales sur les routes mais près de 30 % des tués.

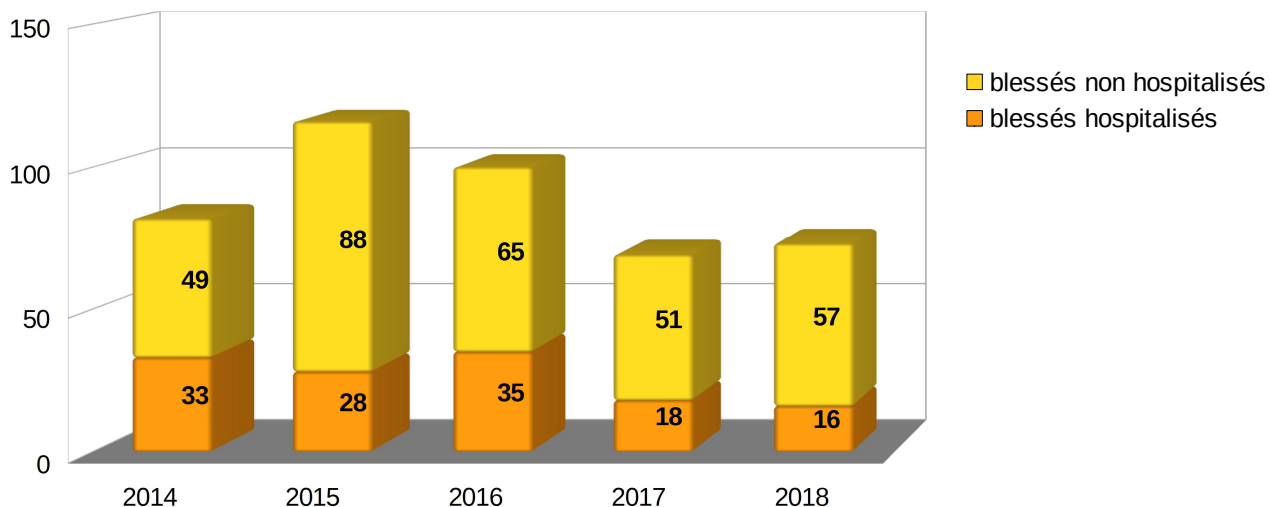
Evolution des accidents corporels sur les trajets "mission"



Evolution du nombre de tués sur les trajets "mission"



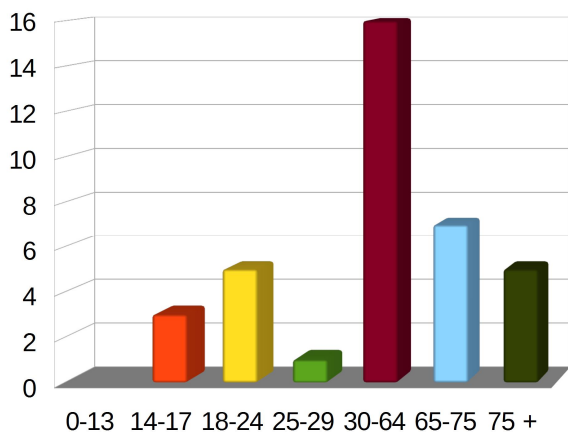
### Evolution du nombre de blessés sur les trajets "mission"



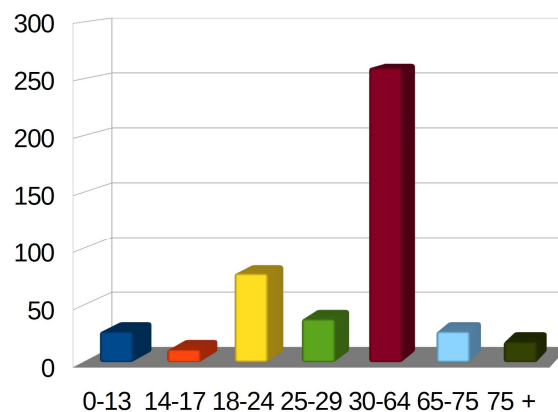
### Bilan des victimes des trajets « missions » par classe d'âge

classe d'âge	2014-2018		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
0 – 13 ans	0	27	4
14 – 17 ans	3	11	6
18 – 24 ans	5	78	15
25 – 29 ans	1	38	12
30 – 64 ans	16	260	80
65 – 75 ans	7	27	11
75 ans et plus	5	18	5

Tués

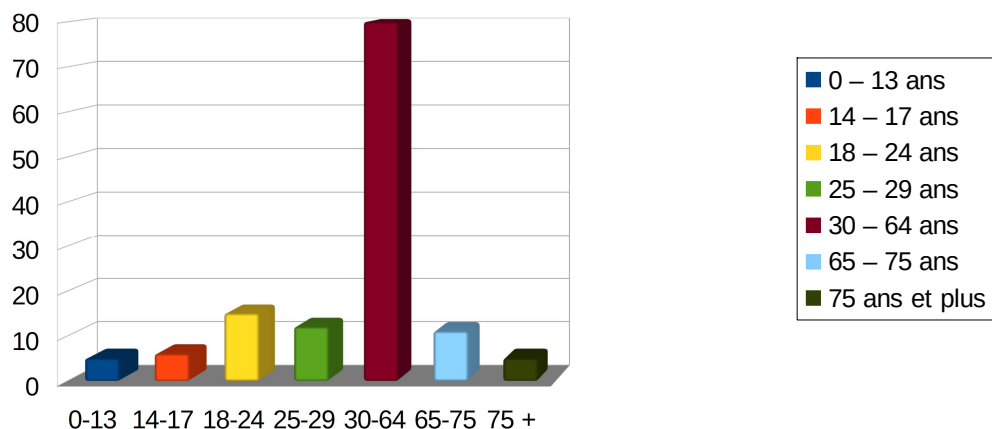


Blessés





### Blessés hospitalisés



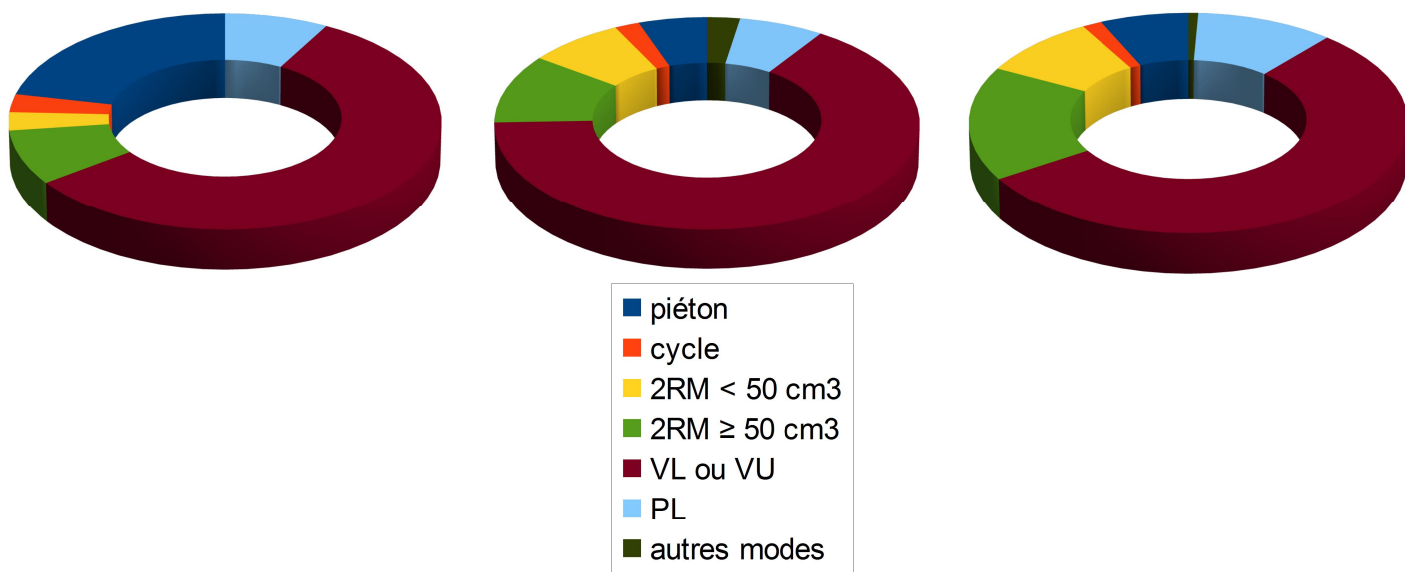
### Bilan par catégorie d'usagers

catégorie d'usager	2014-2018		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
cycle	1	9	2
2RM < 50 cm <sup>3</sup>	1	35	12
2RM ≥ 50 cm <sup>3</sup>	3	48	22
VL ou VU	21	298	72
PL	3	31	14
autres modes	0	12	1
Dont piétons	8	25	9

Tués

Blessés

Blessés hospitalisés



## Thématique « Vitesse »

### Les chiffres-clés

Le bilan des infractions relevées par les radars vitesse sur la période 2014-2018 s'établit comme suit :

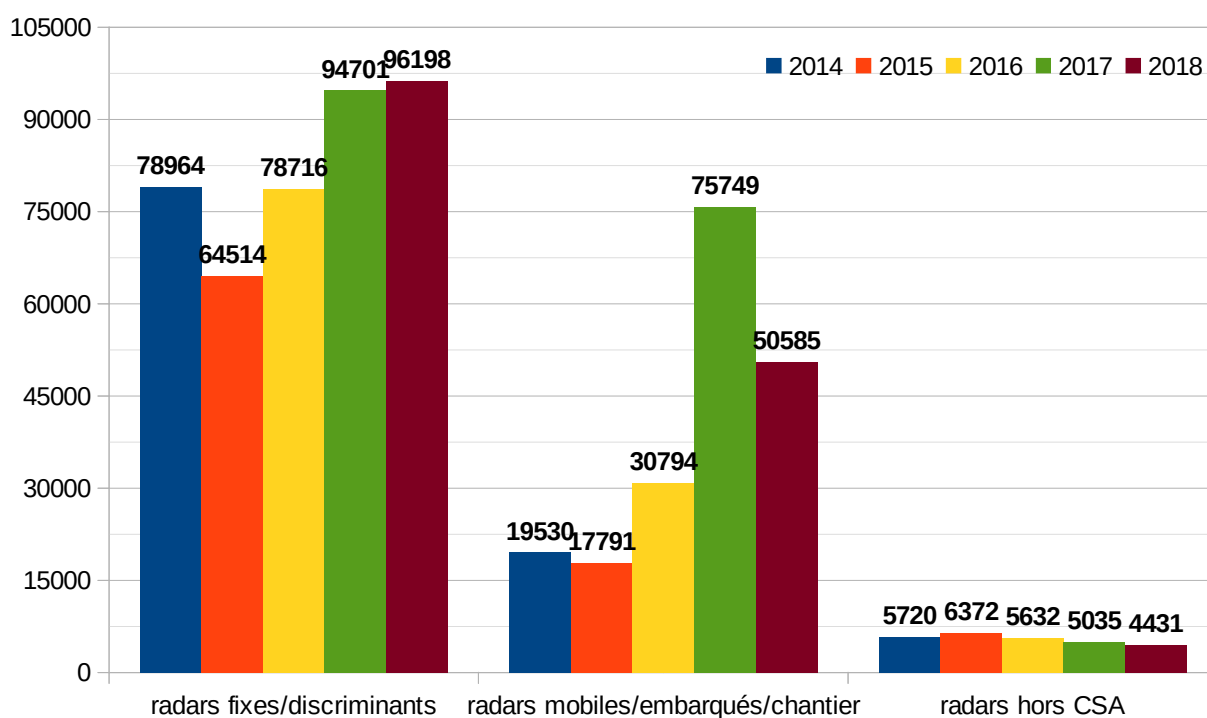
Année	Radars fixes / discriminants CSA	Radars mobiles / embarqués / chantier CSA	Radars hors CSA*	Total
2014	78 964	19 530	5 720	104 214
2015	64 514	17 791	6 372	88 677
2016	78 716	30 794	5 632	115 142
2017	94 701	75 749	5 035	175 485
2018	96 198	50 585	4 431	151 214

\*CSA : Contrôle Sanction Automatisé

### Évolution des infractions vitesse relevées par les radars automatiques

Les infractions relevées par les radars vitesse repartent à la hausse en 2018 du fait de la mise en service de la fonction double sens sur les radars fixes et du déploiement des radars chantiers.

Infractions relevées par les radars vitesse



Les infractions relevées par les radars vitesse sont reparties à la hausse en 2016 du fait de la mise en service de la fonction double sens sur les radars fixes et de l'apparition des premiers radars chantiers. La stabilisation ou la baisse constatées en 2018 peuvent être le résultat de la dégradation d'une douzaine de radars en fin d'année.

## ÉLABORATION DU PDASR 2019 MÉTHODE ET PRINCIPES

### Démarche d'élaboration du PDASR

L'appel à projets pour le PDASR 2019 a été lancé le 11 décembre 2018, avec une date de remise des projets fixée au 31 janvier 2019. Afin de mieux cibler les actions de prévention, une fiche présentant les enjeux du PDASR et exemples d'orientations d'action était jointe à l'appel à projets.

L'observatoire départemental de sécurité routière de la DDT a mené, en parallèle, une analyse statistique de l'accidentalité routière dans la Vienne, au regard des nouveaux enjeux du DGO 2018-2022.

Enfin, une première estimation du budget de l'État alloué pour financer les actions locales de sécurité routière (subventions du PDASR, mais également Label Vie et programme AGIR) a été notifiée à la préfecture de la Vienne, le 28 mars 2019.

Ces différents éléments ont permis d'engager les réflexions sur les priorités d'actions pour l'année 2019 dans la Vienne. Le 1<sup>er</sup> avril 2019, un groupe de travail s'est réuni, piloté par la directrice de Cabinet, Chef de projet sécurité routière, afin d'étudier chacun des projets présentés. Il était composé des personnalités suivantes :

- représentant de la direction départementale de la sécurité publique : Commandant Christophe PATRIER,
- représentant du groupement de gendarmerie de la Vienne : Capitaine Sacha DAMM,
- représentant de la direction départementale de la cohésion sociale : Valérie MARAJO,
- représentants de l'Éducation nationale : Alexandre MENANTEAU, Jacques BROULEAU et Karinne LEMONNIER
- représentant des IDSR : Yann MEHEUX,
- représentant du Conseil départemental : Cyril MONGOURD,
- bureau de la sécurité routière, préfecture : Célia MOUGNAUD et Florence RAUD,
- direction départementale des territoires : Frédéric DAGÈS,
- Christophe RAMBLIERE (Pôle d'appui régional),
- Chargé de mission deux-roues motorisés : Thierry JEANNEAU.

Le groupe de travail a ainsi pu déterminer des propositions d'arbitrage. À l'issue de cette démarche, le présent document a pu être proposé à la signature de madame la Préfète de la Vienne.

### Principes retenus pour l'attribution des financements

Sur les 58 actions inscrites au présent PDASR, 26 projets sont proposés par les différents partenaires, parmi lesquels deux ne sollicitent pas de financement au titre du PDASR. Le total des demandes s'élève à 76 201 € pour un budget prévisionnel 2019 de 46 600 €.

Les critères d'attribution des financements, rappelés ci-après, étaient précisés dans la notice accompagnant l'appel à projet 2019 :

- adéquation avec les orientations d'action,
- qualité de l'évaluation des actions précédemment organisées par le porteur de projet,
- communication prévue autour de l'action,
- implication d'autres partenaires,
- effets à long terme,
- pertinence des indicateurs proposés.

Il était en outre précisé que les dossiers incomplets ou pour lesquels manquait le bilan de l'action financée au titre du PDASR 2018 (pour les renouvellements d'actions) ne seraient pas étudiés.

## LE PROGRAMME D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR L'ANNÉE 2019

Les acteurs de la sécurité routière du département de la Vienne ont formulé leurs propositions d'actions pour l'année 2019 sous la forme de fiches descriptives. Une description synthétique de chaque action est rappelée ci-après. Les fiches sont disponibles auprès du bureau de la sécurité routière de la Préfecture.

Toutes ces actions sont prises en compte dans le présent document, y compris celles pour lesquelles la subvention accordée ne répond pas à la demande formulée par le porteur de projet (montant revu à la baisse ou refusé au titre de l'année 2019). Dans tous les cas où cela est possible, une aide matérielle et humaine est offerte en lieu et place ou en complément de la subvention.

En outre, d'autres actions dans le cadre du programme **Agir pour la sécurité routière** ont été ou pourront être ajoutées en cours d'année. Ainsi, les IDSR mènent régulièrement des actions auprès des organismes qui le demandent (écoles, collèges, lycées, entreprises...), notamment avec le simulateur deux-roues motorisés, l'atelier alcool, l'atelier « un tribunal pas banal », l'atelier vélo, etc.

### Priorités

Sur la base des enseignements tirés de l'analyse de l'accidentalité du département de la Vienne et des orientations définies dans le document général d'orientations 2018-2022, les enjeux suivants ont guidé les choix opérés :

- le risque routier professionnel,
- la lutte contre les conduites addictives (l'alcool et les stupéfiants),
- les jeunes, divisés en trois classes d'âge (14-17, 18-24 et 25-29 ans),
- les seniors, divisés en 2 classes d'âges (65-74 et 75 ans et plus),
- les enfants,
- les distracteurs (téléphone),
- les deux-roues motorisés.

### Le programme Label Vie

Le programme Label vie est un appel à projets qui permet à des jeunes de 14 à 28 ans de monter un projet de sécurité routière en bénéficiant de l'appui d'une association et d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 800 euros.

Les dossiers, disponibles sur le site internet de la préfecture de la Vienne, doivent être déposés auprès du bureau de la sécurité routière. Ils sont ensuite soumis, pour avis, à un comité composé de représentants d'associations investies dans le domaine de la sécurité routière dans le département (association des victimes de la route, association Prévention routière) et de représentants d'administrations œuvrant auprès des jeunes (rectorat, direction départementale de la cohésion sociale et bureau de la sécurité routière de la préfecture de la Vienne).

Un arrêté attributif de subvention est ensuite pris par la préfète de la Vienne pour les dossiers retenus. En contrepartie du financement, l'association s'engage à faire apparaître les logos de la préfecture de la Vienne et de la sécurité routière ainsi qu'à fournir un compte rendu de l'action menée.

## Tableau de synthèse

Enjeu	Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Subvention PDASR demandée	Financement accordé
Conduites addictives	DDSP	ACHAT DE MATÉRIEL POUR L'ANIMATION DE DIVERSES ACTIONS	2 453 €	2 453 €
	EKINOX	RÉDUCTION DES RISQUES EN MILIEUX FESTIFS	3 171 €	1 500 €
	L'OREILLE EST HARDIE (Confort Moderne)	"TAXIS À 1 €"	750 €	500 €
	ASSOCIATION LA CH'MISE VERTE	SERVICE DE NAVETTES GARE ST SAVIOL DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE MUSIQUE AU FIL DU SON A CIVRAY	1 500 €	0 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	ACHAT D'ÉTHYLOTESTS CHIMIQUES (0,2 G/L ET 0,5 G/L)	800 €	1 290 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	ENTRETIEN DES ÉTHYLOTESTS DES SOUS-PRÉFECTURES	300 €	300 €
<b>Total conduites addictives</b>			<b>8 974 €</b>	<b>6 043 €</b>
Seniors	PROXSANTE	PRÉVENTION DES RISQUES AU VOLANT À DESTINATION DES SENIORS VIVANT EN RURALITÉ	15 000 €	2 000 €
	MSA	EN VOITURE SENIORS : des forums et ateliers pour une conduite responsable et en confiance	3 500 €	1 000 €
	PREVENTION MAIF	JOURNEES SENIORS 2019 – REMISE A NIVEAU DU CODE	0 €	0 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES ASSOCIATIONS DE SENIORS – SEMAINE BLEUE	250 €	150 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	FORUMS DE PRÉVENTION POUR LES SENIORS (LA POSTE / MSA)	500 €	500 €
<b>Total seniors</b>			<b>19 250 €</b>	<b>3 650 €</b>
Risque routier professionnel	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	JOURNEES DE LA SR AU TRAVAIL	650 €	650 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	SIGNATURE DES 7 ENGAGEMENTS	0 €	0 €
<b>Total Risque routier professionnel</b>			<b>650 €</b>	<b>650 €</b>
Jeunes (14 à 29 ans) et enfants	LYCEES MONTMORILLON (CESC inter-établissement)	PRÉVENTION DES CONDUITES A RISQUE ET CONDUITE	626 €	626 €
	COLLEGE MAURICE BEDEL	SE PROTEGER ET ETRE VU A VELO	725 €	725 €
	COLLEGE DESCARTES	SENSIBILISER ET FORMER LES JEUNES AUTOUR DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DES GESTES QUI SAUVENT	1 136 €	1 136 €
	DSDEN	SE DÉPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ	388 €	388 €
	COMMUNAUTE DE COMMUNES CIVRAISIEN EN POITOU	BSR « BONNE SANTÉ ROUTIÈRE »	1 768 €	0 €
	COMMUNE DE FONTAINE-LE-COMTE	CRITERIUM JEUNES CONDUCTEURS	2 495 €	1 500 €
	COMMUNE DE CIVAUX	CRITERIUM JEUNES CONDUCTEURS	1 500 €	1 000 €
	US CIVRAY HANDBALL	JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES JEUNES	2 000 €	750 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	LABEL VIE	4 333 €	4 333 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	COCKTAILS À GOGO	-	-
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	THÉÂTRE DE RUE (Compagnie Arlette c'est ma copine)	730 €	730 €
	PRÉVENTION MAIF	JOURNÉE DE SENSIBILISATION DES JEUNES COLLÉGIENS	-	-
<b>Total jeunes / enfants</b>			<b>15 701 €</b>	<b>11 188 €</b>
Distrac-teurs	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	OPÉRATION CARTON JAUNE, SPÉCIALE TÉLÉPHONE	480 €	480 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	CAMPAGNE DE PREVENTION SUR L'UTILISATION DU TELEPHONE AU VOLANT	1 000 €	1 000 €
<b>Total distracteurs</b>			<b>1 480 €</b>	<b>1 480 €</b>

Enjeu	Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Subvention PDASR demandée	Financement accordé
Deux-roues motorisés	FFMC	SENSIBILISATION AU COMPORTEMENT ROUTIER – CIRCUIT DU VIGEANT	3 000 €	3 000 €
	FFMC	MOTARD D'UN JOUR	1 000 €	1 000 €
	FFMC	RELAIS MOTARDS CALMOS !	500 €	500 €
	EDSR	10 <sup>e</sup> JOURNÉE DE LA MOTO ET DES MOTARDS	5 150 €	4 500 €
	ASSOCIATION JUMBO RUN 86	JUMBO-RUN 86 2019	1 615 €	0 €
	POLE MOBILITE	APPRENDRE À CONDUIRE UN CYCLOMOTEUR EN TOUTE SÉCURITÉ	2 500 €	0 €
	MJC/CVS LES RENARDIÈRES	PREV'NONS NOUS DANS L'QUARTIER	1 000 €	1 000 €
<b>Total Deux roues motorisés</b>			<b>14 765 €</b>	<b>10 000 €</b>
Usagers vulnérables	GRAND POITIERS	CAMPAGNE DE PRÉVENTION SUR L'ÉCLAIRAGE DES CYCLISTES	1 000 €	600 €
<b>Total usagers vulnérables</b>			<b>1 000 €</b>	<b>600 €</b>
Actions transversales	CCAS	FORUM SANTÉ 2019	1 000 €	500 €
	PRÉVENTION ROUTIÈRE	ACTIONS DE SENSIBILISATION A DESTINATION DES ENFANTS, DES JEUNES, DES SENIORS ET MILEUX PROFESSIONNELS	1 800 €	400 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	CAMPAGNES DE COMMUNICATION	2 270 €	2 868 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	ACTION DE SENSIBILISATION LORS DU TOUR CYCLISTE DU POITOU-CHARENTES EN NOUVELLE AQUITAINE	500 €	500 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	RENCONTRES DE LA SÉCURITÉ	800 €	800 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES IDSR	4 000 €	4 000 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	ACHAT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET DE FONCTIONNEMENT	3 920 €	3 920 €
<b>Total actions transversales</b>			<b>14 290 €</b>	<b>12 988 €</b>
<b>TOTAL GENERAL :</b>			<b>76 201 €</b>	<b>46 600 €</b>

x **Action n°1 : « Sensibilisation aux conduites addictives et aux comportements à risque » (Direction départementale de la sécurité publique de la Vienne – DDSP 86)**

Achat de matériel à vocation pédagogique et servant à l'animation des diverses actions de sensibilisation à la sécurité routière, menées par la police nationale au sein d'établissements scolaires, universitaires et de formations professionnelles : achat de brassards réfléchissants, de réglottes pédagogiques, de lampes pour vélos et de guides pour les conducteurs.

Financement sollicité : 2453 €

Financement accordé : 2453 €

Aide matérielle et humaine : supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°2 : « Dispositif régional de réduction des risques en milieu festif » (Collectif Ekinox – Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance à l'adulte)**

Le collectif Ekinox est présent lors des événements festifs et propose de contrôler l'alcoolémie des conducteurs, notamment des festivaliers, avant leur départ. Les conducteurs sont responsabilisés et peuvent attendre sur place que leur taux d'alcoolémie repasse sous la limite légale. Achat d'embouts pour les éthylotests électroniques du collectif.

Financement sollicité : 3171 €

Financement accordé : 1500 €

Aide matérielle et humaine : mise à disposition de dépliants et affiches sécurité routière.

x **Action n°3 : « Taxis à 1€ » – Association L'Oreille est hardie**

Dans le cadre des activités artistiques et culturelles de l'association l'Oreille est Hardie / le Confort Moderne et plus spécifiquement la diffusion musiques actuelles, la structure met à disposition des taxis pour raccompagner les usagers des soirées tardives au tarif unique de 1 €.

Financement sollicité : 750 €

Financement accordé : 500 €

Aide matérielle et humaine : mise à disposition de dépliants et affiches sécurité routière.

x **Action n°4 : « Service de navettes Gare St Saviol - Festival » – Association La Ch'mise verte**

Mise en place d'une navette pour sécuriser les déplacements des festivaliers qui n'utiliseront pas le camping, à l'occasion de l'événement « Au fil du son », à Civray (25 au 27 juillet 2019).

Financement sollicité : 1500 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Action n°5 : « Distribution d'éthylotests lors d'événements festifs » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Achat d'éthylotests chimiques à usage unique calibrés à 0,5g/l de sang et à 0,2 g/l de sang (pour les conducteurs titulaires d'un permis probatoire). Ces éthylotests seront distribués lors d'actions ponctuelles sur le campus ou dans des lieux de passage du grand public, à l'approche des vacances d'été et des fêtes de fin d'année.

Financement sollicité : 800 €

Financement accordé : 1200 €

Aide matérielle et humaine : distribution des éthylotests par les intervenants départementaux de sécurité routière.

x **Action n°6 : « Entretien des éthylotests électroniques à disposition du public dans les sous-préfectures » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Entretien et calibrage des deux éthylotests électroniques mis à disposition sur réservation gratuite dans les sous-préfectures afin de faciliter l'accès des associations et organisateurs de soirées, éloignés de Poitiers, à ces équipements.

Financement sollicité : 300 €

Financement accordé : 300 €

Aide matérielle et humaine : gestion des réservations et de l'entretien du matériel par le Bureau de la sécurité routière.

x **Action n°7 : Forum santé IUT Châtelleraut (IUT Châtelleraut)**

Organisation le 1<sup>er</sup> octobre du forum santé annuel à l'attention des étudiants de première année de l'IUT : exposition sur la santé, ateliers pratiques, conférence, don de sang, en partenariat avec la Croix rouge et le SDIS.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : atelier de sensibilisation sur le thème de l'alcool et la conduite animé par les intervenants départementaux de sécurité routière – supports et dépliants sécurité routière.



x **Action n°1 : « Prévention des risques au volant à destination des seniors vivant en ruralité »**

Organisation de trois journées dédiées à la sécurité routière à destination des seniors du Pays Loudunais, du Haut-Poitou et du pays Civraisien, avec le APIBUS et son Dôme (ateliers d'informations et conseils, animation code de la route...)

Financement sollicité : 15000 €

Financement accordé : 2000 €

x **Action n°2 : « En voiture seniors » (MSA services Poitou)**

Organisation de trois forums sécurité routière à destination des seniors de plus de 60 ans des territoires de Vienne et Gartempe, Haut-Poitou et Loudunais : représentations de théâtre sur le thème de la sécurité routière, entraînement à la conduite sur simulateur, révision du code de la route, conférences, ateliers d'information sur des thématiques concernant les seniors et la conduite...

Financement sollicité : 3500 €

Financement accordé : 1000 €

Aide matérielle et humaine : ateliers de sensibilisation sur le thème de l'alcool et la conduite animés par les intervenants départementaux de sécurité routière – supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°3 : « Journées seniors 2018 – remise à niveau code » (Association Prévention Maif)**

Organisation de deux journées d'actualisation des connaissances sur le code de la route (à Vouillé le 25 mars et à Ligugé en octobre) destinées à un public de plus de 60 ans. Au cours de ces actions, sont également abordées des thématiques liées à l'alcool et des problématiques propres au public seniors (notamment autour de l'impact du vieillissement sur la conduite).

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : sans objet.

x **Action n°4 : « Développement des actions de sensibilisation auprès des associations de seniors au cours de la Semaine bleue » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Organisation d'actions de sensibilisation à destination du public senior – seniors conducteurs et seniors piétons, au cours de la semaine bleue (semaine nationale des retraités et des personnes âgées) qui aura lieu du 7 au 13 octobre 2019.

Financement sollicité : 250 €

Financement accordé : 150 €

Aide matérielle et humaine : organisation par le bureau de la sécurité routière – animation des sessions de sensibilisation par les intervenants départementaux de sécurité routière – supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°5 : « Forums de prévention pour les seniors » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Acquisition d'accessoires remis aux participants des trois forums « En voiture seniors » organisées par la MSA, dans le cadre des ateliers animés par les IDSR.

Financement sollicité : 500 €

Financement accordé : 500 €

x **Action n°6 : « Prévention sécurité routière chez les piétons de plus de 75 ans » (comité départemental UFOLEP)**

Organisation d'ateliers d'information sur des thématiques concernant les seniors et la conduite : la santé, la vue, les médicaments, l'alcool, les causes des accidents... au sein des associations affiliées et des structures partenaires (EHPAD, foyers logements...). En parallèle, organisation de demi-journées de remise à niveau au code de la route et d'information au sujet des lacunes physiologiques provoquées par l'âge pour permettre aux seniors d'adapter leur conduite.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : aide du bureau de la sécurité routière pour l'organisation – animation des sessions de sensibilisation par les intervenants départementaux de sécurité routière – supports et dépliant sécurité routière.

x **Action n°7 : « Sessions de sensibilisation des seniors à la sécurité routière » (Ville de Buxerolles)**

Animation par les policiers municipaux de la ville de Buxerolles d'actions régulières de sensibilisation des seniors à la sécurité routière.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : DVD code de la route et dépliant sécurité routière.

x **Action n°8 : « Audit de conduite et code de la route à destination des seniors » (Ville de Châtellerauld)**

Organisation d'un code de la route et audit de conduite au Pôle mobilité à Châtellerauld, animation puis échange en salle entre les participants et les monitrices de l'auto-école.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : supports et dépliant sécurité routière.

x **Action n°1 : « Journées de la sécurité routière au travail » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Organisation et coordination d'interventions de sécurité routière dans le monde du travail (entreprises privées et services de l'État dans le département) au cours des journées de la sécurité routière au travail, du 13 au 17 mai 2019 : audit de conduite pour les salariés d'Office Habitat, session de révision du code de la route et audit de conduite pour les agents de la préfecture, des sous-préfectures et des Directions départementales interministérielles.

Financement sollicité : 650 €

Financement accordé : 650 €

Aide matérielle et humaine : coordination par le bureau de la sécurité routière – animation d'ateliers par les intervenants départementaux de sécurité routière – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°2 : signature des 7 engagements en faveur de la sécurité routière (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Organisation d'événementiels pour la signature des 7 engagements par des entreprises du secteur privé et établissements publics.

Financement sollicité : sans objet

Aide matérielle et humaine : coordination par le bureau de la sécurité routière

x **Action n°3 : interventions en milieu professionnel et création de club d'entreprise (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Organisation d'actions de sensibilisation auprès de salariés du secteur privé et établissements publics, création d'un club d'entreprise dédié à la sécurité routière, en collaboration avec l'Unité territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UT-DIRECCTE) et le référent IDSR.

Financement sollicité : sans objet

Aide matérielle et humaine : coordination par le bureau de la sécurité routière – animations d'ateliers, audits de conduite et codes de la route par les intervenants départementaux de sécurité routière et inspecteurs du permis de conduire.

**Enjeu « Les jeunes de 14 à 29 ans »  
et les actions à destination des moins de 14 ans**

x **Action n°1 : Prévention des conduites à risque (Comité à l'éducation, à la santé et à la citoyenneté inter-établissement de Montmorillon)**

Organisation d'une journée prévention routière le 7 mai à destination des jeunes des lycées Raoul Mortier, Jean Dumoulin et Jean Marie Bouloux, à l'espace Gartempe de Montmorillon. Ateliers animés par la préfecture, l'EDSR de gendarmerie, le SDIS et l'ECF.

Financement sollicité : 626 €

Financement accordé : 626 €

Aide matérielle et humaine : animation de deux ateliers par les intervenants départementaux de sécurité routière – supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°2 : « se protéger et être vu à vélo » (collège Maurice Bedel)**

Achat de casques et gilets jaunes pour les sorties vélo pédagogiques des élèves de 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>. En amont de ces sorties, un travail de sensibilisation est effectué en classe sur la nécessité du port des dispositifs de sécurité, complété par un atelier cycle animé par un gendarme IDSR.

Financement sollicité : 725 €

Financement accordé : 725 €

x **Action n°3 : « sensibiliser et former les jeunes autour de la sécurité routière et des gestes qui sauvent » (collège René Descartes)**

Organisation de journées de sensibilisation à la sécurité routière (piéton/vélo/2RM) et aux gestes qui sauvent (Croix Rouge) pour les élèves de 5<sup>e</sup>.

Financement sollicité : 1136 €

Financement accordé : 1136 €

Aide matérielle et humaine : animation de deux ateliers, vélo/piéton et deux-roues motorisés par les intervenants départementaux de sécurité routière – supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°4 : « Se déplacer en toute sécurité » (DSDEN)**

Acquisition de malles de littérature de jeunesse et autres documents liés à « Apprendre à porter secours », sur la thématique de la sécurité routière. À destination d'élèves de 6 à 12 ans.

Financement sollicité : 388 €

Financement accordé : 388 €

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Action n°5 : BSR « Bonne santé routière » (communauté de communes Civraisien en poitou)**

Sensibilisation de 12 jeunes de 14 à 17 ans à la sécurité routière, sur une semaine, à

l'occasion du passage du BSR , avec l'école de conduite française.

Financement sollicité : 1768 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : animation de deux ateliers (alcool et deux-roues motorisés) par les intervenants départementaux de sécurité routière – supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°6 : « Criterium jeunes conducteurs » (commune de Fontaine-le-Comte)**

Organisation de deux journées d'activité pour la sensibilisation des élèves de l'école primaire aux règles élémentaires de sécurité routière (code de la route et pratique de véhicules électriques) avec l'Automobile club de l'ouest.

Financement sollicité : 2495 €

Financement accordé : 1500 €

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Action n°7 : « Criterium jeunes conducteurs » (commune de Civaux)**

Organisation de deux journées d'activité pour la sensibilisation d'une cinquantaine d'enfants de 6 à 17 ans aux règles élémentaires de sécurité routière (code de la route et pratique de véhicules électriques) avec l'Automobile club de l'ouest.

Financement sollicité : 1500 €

Financement accordé : 1000 €

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Action n°8 : Journée départementale des jeunes (US Civray handball)**

Organisation d'animations de prévention routière sous forme d'ateliers, avec l'ECF, à l'occasion du tournoi de fin de saison ouvert au grand public (simulateur d'éblouissement, simulateur de troubles physiques, réascope).

Financement sollicité : 2000 €

Financement accordé : 750 €

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Action n°9 : « Programme Label Vie »**

Le programme Label vie permet de financer tout au long de l'année des projets de sécurité routière portés par des jeunes âgés de moins de 28 ans, à hauteur de 800 € maximum. Chaque dossier de demande est soumis pour avis, à un comité composé de représentants d'associations de sécurité routière (association prévention routière, association des victimes de la route et Prévention Maif) et d'administrations intervenant auprès d'un public jeunes (éducation nationale, Direction départementale de la cohésion sociale et bureau de la sécurité routière).

Enveloppe pour l'année 2019 : 4333 €

x **Action n°10 : « Cocktails à gogo » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Neuf représentations de théâtre interactif dans les lycées d'enseignement général, professionnel, agricole et les maisons familiales et rurales du département sur le thème des addictions. Après une pièce de théâtre d'environ 45 minutes, les jeunes sont invités à proposer des solutions pour venir en aide aux personnages puis à venir jouer celles-ci sur scène. Action régionale organisée par le Pôle d'Appui Régional de Sécurité Routière en partenariat avec la région Nouvelle-Aquitaine, l'Éducation nationale et la Prévention Maif.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : action prise en charge sur le budget régional sécurité routière – coordination dans la Vienne par le Bureau de la sécurité routière.

x **Action n°11 : Théâtre de l'invisible sur les comportements à risque (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Représentation dans un environnement universitaire par des comédiens interprétant des étudiants ivres, s'appêtant à prendre le volant, en coordination avec le Service de santé universitaire de Poitiers

Financement sollicité : 730 €

Financement accordé : 730 €

Aide matérielle et humaine : sollicitation des intervenants départementaux de sécurité routière pour échanger avec les jeunes et distribuer des éthylotests.

x **Action n°12 : « Journée de sensibilisation des jeunes collégiens » (Association Prévention Maif)**

Sensibilisation des élèves de classes de troisième (voire quatrième) aux risques de la conduite, en privilégiant les thématiques suivantes : alcool, vitesse, distracteurs, distances de sécurité. Ces interventions sont l'occasion d'échanges entre les jeunes et les bénévoles de l'association, ainsi que d'un rappel de la loi et des risques pénaux.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : dépliants et affiches sécurité routière.

x **Action n°13 : « Petits-déjeuners sécurité routière » (Mission locale d'insertion du Poitou)**

Échanges avec les jeunes suivis par la mission locale autour des questions de sécurité routière, et particulièrement autour des problématiques alcool et stupéfiants autour d'un petit-déjeuner convivial.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : animation par les intervenants départementaux de sécurité routière – supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°14 : « Forum départemental santé et sécurité au travail » (Mission locale d'insertion du Poitou)**

Animation d'un stand sécurité routière, particulièrement sur la problématique des trajets

quotidiens, lors du forum départemental santé et sécurité au travail, destiné aux jeunes suivis par les missions locales du département.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : Animation d'un atelier par les intervenants départementaux de sécurité routière – supports et dépliant sécurité routière.

x **Action n°15 : « Rallye lycéens citoyens » (Délégation militaire départementale)**

Animation d'un stand de sensibilisation aux risques de la conduite sous l'emprise de l'alcool à l'occasion du rallye lycéens citoyens organisé par la délégation militaire départementale le 10 avril 2019. À l'issue de la journée un éthylotest calibré à 0,2 g/l de sang est remis à chaque lycéen participant.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : Animation d'un atelier par les intervenants départementaux de sécurité routière – utilisation des supports et dépliant sécurité routière – attribution de 160 éthylotests chimiques.

x **Action n°16 : « Sensibilisation des jeunes recrues aux risques routiers » (régiment d'infanterie chars de marine de Poitiers – RICM)**

Organisation de 2 sessions de sensibilisation aux risques routiers, des jeunes militaires au moment de leur incorporation, en partenariat avec GMF.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : Animation par les intervenants départementaux de sécurité routière – utilisation des supports et dépliant sécurité routière.

x **Action n°17 : « 10 de conduite » (Groupama)**

Semaine de sensibilisation pour des élèves du lycée agricole de Thuré, alternant une initiation à la conduite sur un véhicule à double commande et des ateliers de sensibilisation à la sécurité routière (addictions, deux-roues motorisés et « un tribunal pas banal »). Action organisée en partenariat avec la Préfecture et la Gendarmerie nationale.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : aide du bureau de la sécurité routière pour l'organisation - animation d'ateliers par les intervenants départementaux de sécurité routière, mise à disposition du simulateur deux-roues motorisés, supports et dépliant sécurité routière.

x **Action n°18 : « En route pour Montmorillon ! » (MJC Claude Nougaro de Montmorillon)**

Dîner quizz autour de la sécurité routière, pour 35 jeunes, dans le cadre du Comité d'Éducation à la Santé et à la citoyenneté Inter établissement (Cité scolaire Jean Moulin, LP Raoul Mortier, LPA Bouloux, IME des Jaulmes, Mission locale Centre et Sud Vienne, la Résidence Habitat Jeune/ MJC Claude Nougaro).

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : participation de plusieurs intervenants départementaux de sécurité routière, pour aider les jeunes à répondre au quizz.

x **Action n°19 : « Promotion de l'apprentissage anticipé de la conduite » (Service éducation routière – Direction départementale des Territoires)**

Interventions en binôme entre un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière et un formateur de conduite, auprès d'élèves de classe de troisième afin de promouvoir le choix de l'apprentissage anticipé de la conduite.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : utilisation des affiches et dépliants sécurité routière

x **Action n°20 : Journée Défense et Citoyenneté (JDC) sur la sécurité routière (Centre du service national)**

Mise en place d'une sensibilisation de jeunes à la sécurité routière, à l'occasion d'une journée défense et citoyenneté.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : animation d'ateliers par les intervenants départementaux de sécurité routière.

### **Actions à destination des enfants de moins de 14 ans**

x **Action n°1 : « Trotter en toute liberté sans se faire écrabouiller » (Direction des services départementaux de l'éducation nationale)**

Spectacles de marionnettes visant à sensibiliser des élèves de 4 à 6 ans d'écoles maternelles et primaires, en zone rurale, aux comportements piétons à adopter sur la voie publique pendant la semaine du 8 au 12 avril, en partenariat avec la Prévention Maif.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Action n°2 : « Sensibilisation des élèves de primaire » (Ville de Buxerolles)**

Interventions, sur le temps d'accueil périscolaire, de la police municipale de Buxerolles auprès des élèves des différentes écoles primaires de la ville pour diffuser les bons comportements sur la voie publique, à partir d'outils ludiques.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°3 : « Semaine de la santé » (Communauté de Communes Vienne et Gartempe)**



Semaine de sensibilisation générale et ludique à la santé, à destination du grand public, permettant de valoriser les acteurs médico-sociaux et institutionnels du territoire ou intervenants sur le territoire.

Plusieurs thématiques abordées : la santé bucco-dentaire, les addictions (tabac, alcool, drogue), les émotions (relaxations, gestion du stress, de la violence), la nutrition, la mobilité douce.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : animation d'ateliers vélo par des intervenants départementaux de la sécurité routière auprès d'élèves de 8 écoles primaires de la communauté de communes, mise à disposition de supports et goodies.

**x Action n°4 : semaine « Je roule à vélo et ça se voit » (Ville de Châtelleraut)**

Action de sensibilisation des cyclistes collégiens à l'importance de l'éclairage et vérification de l'équipement des bicyclettes autour de la période du changement d'heure. Cette action est organisée en partenariat avec la police nationale et la police municipale.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : 0€

Aide matérielle et humaine : Animation d'ateliers auprès des collégiens par les intervenants départementaux de sécurité routière – aide du bureau de la sécurité routière pour l'organisation de cette action – supports et dépliants sécurité routière.

## Enjeu « Les distracteurs (téléphone) »

### **x Action n°1 : Opération carton jaune (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Organisation en octobre d'une opération « carton jaune » d'alternative aux poursuites pour les contrevenants ayant commis les infractions suivantes : utilisation d'un téléphone portable ou d'écouteurs au volant et excès de vitesse inférieur 30km/h.

Financement sollicité : 480 €

Financement accordé : 480 €

Aide matérielle et humaine : organisation par le bureau de la sécurité routière - animation d'ateliers par les intervenants départementaux de sécurité routière – supports et dépliants sécurité routière.

### **x Action n°2 : Campagne de prévention sur l'utilisation du téléphone au volant (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Habillage de véhicules de service de la Préfecture et des sous-préfectures avec des visuels de sensibilisation sur l'utilisation du téléphone au volant

Financement sollicité : 1000 €

Financement accordé : 1000 €

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Action n°1 : « Journée sécurité routière moto – découverte d'un circuit » (FFMC 86)**

Location du circuit du Vigeant afin de sensibiliser les conducteurs de deux-roues motorisés (jeunes conducteurs ou conducteurs expérimentés) aux risques routiers. La journée est encadrée par des pilotes licenciés et confirmés et par un moniteur titulaire du brevet d'état. Différents thèmes sont abordés, parmi lesquels, les trajectoires, la vision fovéale, le temps de réaction et le freinage. À cette occasion, différents ateliers de sensibilisation à la sécurité routière sont organisés. Le passage par ces ateliers est obligatoire pour chacun des participants. Cette journée aura lieu le 7 septembre 2019.

Financement sollicité : 3000 €

Financement accordé : 3000 €

Aide matérielle et humaine : animation d'un atelier par les intervenants départementaux de sécurité routière – mise à disposition du simulateur de conduite d'un deux-roues motorisé – supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°2 : « Motard d'un jour » (FFMC 86)**

Organisation d'une journée au cours de laquelle des motards confirmés emmènent derrière eux des techniciens et élus en charge d'infrastructures urbaines afin de leur faire prendre conscience des dangers liés à la pratique du deux-roues. Cette journée aura lieu sur le secteur de Poitiers, le 13 juin 2019.

Financement sollicité : 1000 €

Financement accordé : 1000 €

Aide matérielle et humaine : aide du bureau de la sécurité routière pour l'organisation.

x **Action n°3 : « Relais calmos » (FFMC 86)**

Organisation, en application de la charte conclue en 2015 entre la Délégation à la sécurité et à la circulation routières et la FFMC, à l'occasion des déplacements de masse des conducteurs de deux-roues motorisés liés au Grand prix de France à Le Mans (les 18 et 19 mai 2019), d'un lieu de pause et d'échanges autour de la sécurité routière.

Financement sollicité : 500 €

Financement accordé : 500 €

Aide matérielle et humaine : supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°4 : « 10<sup>e</sup> journée de la moto et des motards » (Escadron départemental de sécurité routière de la Gendarmerie nationale)**

Organisation d'une manifestation de prévention et de sécurité routière à destination des usagers de deux-roues motorisés, les 15 et 16 juin 2019. L'événement s'articule autour de stands, d'un plateau de maniabilité, d'un spectacle et d'un circuit de découverte de 110 kilomètres. L'accent sera mis sur les ateliers sécurité routière et sur la présentation de l'évolution de la législation, du matériel et des équipements de sécurité.

Financement sollicité : 4500€

Financement accordé : 4500€

Aide matérielle et humaine : interventions des IDSR – mise à disposition du simulateur de conduite d'un deux-roues motorisé – supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°5 : « Apprendre à conduire un cyclomoteur en toute sécurité » (Pôle mobilité / ADSEA)**

Acquisition d'un nouveau simulateur 2RM pour développer les ateliers, en particulier en direction des femmes et favoriser leur mobilité, dans le cadre de cyclo-école et des ateliers collectifs Sécurité Routière et Mécanique de Base déjà mis en place.

Financement sollicité : 2500€

Financement accordé : 0€

Aide matérielle et humaine : mise à disposition du simulateur deux-roues motorisés

x **Action n°6 : « Jumbo-Run 86 » (association Jumbo-Run 86)**

Journée de rencontre qui permet à de jeunes adultes à mobilité réduite, passagers de side-cars, de faire une balade touristique sur les petites routes du département, de partager un déjeuner et un dîner et de participer à plusieurs animations dans un environnement chaleureux.

Financement sollicité : 1615€

Financement accordé : 0€

Aide matérielle et humaine : mise à disposition d'une borne éthylotests – supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°7 : «Salon auto-moto » (Grand Poitiers)**

Organisation du salon annuel à destination des usagers d'automobiles et deux-roues motorisés et du grand public, les 25, 26 et 27 octobre 2019, au Parc des expositions de Poitiers. L'événement s'articule autour de stands, d'un village artisans avec des professionnels de la rénovation automobile, d'un village associations rassemblant des véhicules de collection et d'animations.

Financement sollicité : 0€

Financement accordé : 0€

Aide matérielle et humaine : stand 2RM animé par des IDSR – mise à disposition du simulateur de conduite d'un deux-roues motorisé – supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°1 : « Campagne de prévention sur l'éclairage des cyclistes » (Communauté d'agglomération de Grand Poitiers)**

Organisation d'une campagne de sensibilisation des cyclistes sur la nécessité d'un bon éclairage, à l'automne 2019. Mise en place de points de contrôle et d'information sur la voie publique et aux abords des établissements scolaires, d'ateliers de diagnostic des dispositifs d'éclairage des vélos et distributions de kits sécurité complémentaires au dispositif réglementaire, par les forces de l'ordre, la Préfecture et les associations de cyclistes.

Financement sollicité : 600 €

Financement accordé : 600 €

Aide matérielle et humaine : animation d'ateliers par les intervenants départementaux de sécurité routière – aide le bureau de la sécurité routière pour l'organisation de cette action.

## Actions transversales

### x **Action n°1 : « Forum santé » (Centre communal d'action sociale de Poitiers)**

Organisation d'un Forum santé au Parc des expositions de Poitiers, les 27 et 28 septembre 2019, sur le thème « La santé à tous les âges de la vie » (animations, dépistages, conférences autour de la thématique de la santé, stands...). Six axes sont retenus : alimentation-santé, activité physique-santé, maladies chroniques, santé environnement, prendre soin de soi et des autres, bien-être et santé mentale.

Concernant les addictions, les objectifs sont d'apporter des connaissances relatives aux conséquences sur la santé de la consommation de produits psychoactifs, sur les produits eux-mêmes, sur la législation en vigueur et de faire connaître les ressources d'aide et de soutien présentes sur le territoire de Poitiers.

Financement sollicité : 1000€

Financement accordé : 500€

Aide matérielle et humaine : animation d'un stand alcool et deux-roues motorisés par les intervenants départementaux de sécurité routière.

### x **Action n°2 : « L'alcool et les jeunes de 14 à 24 ans » (Association prévention routière)**

- interventions dans les collèges et lycées sur les risques de l'alcool au volant
- organisation d'ateliers sur le thème de l'alcool et la conduite
- animations code de la route
- distributions d'éthylotests et de dépliants

Financement sollicité : 1800 €

Financement accordé : 400 €

Aide matérielle et humaine : sans objet.

### x **Action n°3 : Campagnes de communication (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Organisation sur Grand Poitiers d'une opération de communication grand public, en partenariat avec des débits de boisson et discothèques, à l'occasion de la Fête de la musique

Campagne de communication radio.

Financement sollicité : 2868 €

Financement accordé : 2868 €

Aide matérielle et humaine : coordination de la campagne par le Bureau de la sécurité routière, intervention d'IDSR pour la distribution d'éthylotests

### x **Action n°4 : « Caravane du tour cycliste Poitou-Charentes en Nouvelle Aquitaine » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Participation du bureau de la sécurité routière de la Préfecture à la caravane publicitaire du tour cycliste international du Poitou-Charentes en Nouvelle Aquitaine les 29 et 30 août 2019.

Financement sollicité : 500 €

Financement accordé : 500 €

Aide matérielle et humaine : organisation par le bureau de la sécurité routière, participation des intervenants départementaux de sécurité routière – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°5 : « Rencontres de la sécurité » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Organisation d'actions de sensibilisation correspondant aux grands enjeux de la lutte contre l'insécurité routière dans le département de la Vienne, à l'occasion des Rencontres de la sécurité en octobre 2019.

Financement sollicité : 800 €

Financement accordé : 800 €

Aide matérielle et humaine : organisation par le bureau de la sécurité routière – animation d'ateliers et stands par les intervenants départementaux de sécurité routière – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°6 : « Fonctionnement du programme Agir pour la sécurité routière » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Les intervenants départementaux de sécurité routière, bénévoles au bureau de la sécurité routière de la Préfecture, sont régulièrement sollicités par l'administration pour animer des ateliers de sensibilisation auprès d'entreprises, d'associations, d'établissements scolaires... Ils utilisent les outils fournis par le bureau et agissent, sur tout le territoire départemental, en application d'un ordre de mission émanant de la Préfecture. Ce budget est destiné à rembourser les frais de déplacements des IDSR et acquérir ou renouveler le matériel pédagogique.

Frais de déplacement

Financement sollicité : 4000 €

Financement accordé : 4000 €

Matériel pédagogique et de fonctionnement

Financement sollicité : 3920 €

Financement accordé : 3920 €

Aide matérielle et humaine : suivi des actions par le bureau de la sécurité routière – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

**BUDGET PRÉVISIONNEL 2019**  
**« ACTIONS LOCALES SÉCURITÉ ROUTIÈRE »**  
**DÉPARTEMENT DE LA VIENNE**

Les actions listées dans la partie précédente font pour certaines l'objet d'un financement intégral par le porteur de projet (collectivité, association...) et pour d'autres font appel à une subvention de l'État au titre du budget « actions locales », sur le budget opérationnel de programme n°207 (sécurité et circulation routières).

Le budget prévisionnel au titre des actions locales de la Vienne pour l'année 2019 s'élève à **46 600 €**. Le tableau ci-dessous récapitule la répartition, par enjeu, des financements du PDASR 2019.

<b>Enveloppe financière 2019</b>	
<b>TOTAL BOP 207 – action 2 (actions locales) 46 600€</b>	
<b>Lutte contre les conduites addictives</b>	<b>6 043 €</b>
<b>Seniors</b>	<b>3 650 €</b>
<b>Risques routiers professionnels</b>	<b>650 €</b>
<b>Jeunes de 14 à 29 ans (dont programme label vie) et enfants</b>	<b>11 188 €</b>
<b>Distracteurs (téléphone)</b>	<b>1 480 €</b>
<b>Deux-roues motorisés</b>	<b>10 000 €</b>
<b>Usagers vulnérables</b>	<b>600 €</b>
<b>Actions transversales (dont programme Agir)</b>	<b>12 988 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>46 600 €</b>

Ce tableau est donné à titre indicatif, et susceptible d'évolution en cours d'année 2019 (suppression d'actions que les porteurs de projet ne parviendraient pas à mettre en œuvre, instructions nationales nécessitant de nouveaux ajustements...).

Pour en savoir plus :

**Préfecture de la Vienne**  
**Bureau de la sécurité routière**  
Courriel : [pref-securite-routiere@vienne.gouv.fr](mailto:pref-securite-routiere@vienne.gouv.fr)